



**MONDES UNIVERSITAIRES**  
Faire respecter l'éthique



**INTERNATIONAL**  
Mobilisations étudiantes  
en Europe



**ACTUALITÉ**  
Non-titulaires :  
l'urgence est à la lutte



**ENTRETIEN**  
Francis Wolff

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 594 AVRIL 2011

# e s n e s u p

**DOSSIER**

## Systeme de santé, protection sociale



snes **U**.p-fsu

# Congrès 2011 : une dynamique à l'œuvre...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général

Notre congrès d'orientation a été marqué par une affluence importante. Trois jours pendant lesquels plus de 170 délégués ont participé aux commissions et aux séances plénières. Ils ont débattu et acté les textes sur lesquels le SNESUP et sa nouvelle direction s'appuieront pour les deux années à venir.

Le contexte international, historique à bien des égards, a imprimé sa marque dans nos débats. Le témoignage de Sami Aouadi<sup>(1)</sup>, acteur universitaire de la révolution tunisienne, a touché les congressistes tant pour sa sincérité que par son humilité. La longue ovation demeurera un temps fort de l'ouverture du congrès de Nanterre. Dans le contexte d'austérité

aggravée, la présence de nos partenaires européens (Espagnols, Portugais, Allemands) ont permis d'éclairer les similitudes des coups portés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Dans nos débats, la politique de restructuration du service public de formation et de recherche, improprement qualifiée « d'excellence », a constitué l'un des éléments saillants. Chaque jour ses effets constatés montrent leur caractère destructeur. Les lignes de partage entre zones de relégation universitaire et tours d'ivoire « d'excellence » sont désormais ressenties par tous, délivrent leurs lots de rancœur et d'inquiétude, et écartèlent les collègues. Tout ce qui fait notre quotidien dans

l'exercice de nos missions a été abordé. L'urgence que soient apportées de réelles réponses aux questions posées par la communauté universitaire est patente. La création d'emplois de fonctionnaires, pour notamment résorber la précarité endémique dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, demeure la priorité. Par ailleurs, nos propositions pour le cycle licence, la formation des enseignants, nos statuts, l'organisation et la vie de notre syndicat... trouvent leur place dans les nombreux textes de congrès. Une prochaine publication du mensuel regroupera l'ensemble des actes de ce congrès.

La dynamique née du congrès appelle à résister aux coups portés au service public, à notre éthique universitaire, à nos statuts, à imposer partout les solidarités et coopérations, à construire sans attendre les actions porteuses de progrès pour la communauté universitaire. Il nous faut imaginer et imposer une autre voie où l'épanouissement des collègues, la démocratisation de l'ESR, les missions de service public pour l'enseignement supérieur et la recherche... soient les priorités des politiques à venir. ●

(1) secrétaire général de la Fédération Générale de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique tunisienne



© Didier Chamma

## Les restructurations et l'« excellence »

→ par Heidi Charvin, membre du bureau national et Marc Neveu, membre du secrétariat national

Les restructurations de l'ESR, sous couvert « d'excellence » viennent de conduire à la présélection de 7 Idex, incluant 87 des 100 Labex et une forte proportion des 52 Equipex déjà attribués. Il n'échappe à personne que les critères scientifiques sont le « cachex » d'une vaste entreprise politique élitiste et arbitraire qui relègue les établissements non Idex à des Pôles Universitaires de Proximité de seconde zone et les équipes de recherches non incluses dans les projets à disparition progressive de leurs moyens d'existence. La conséquence à moyen terme est la désertification scientifique de régions entières, la disparition d'un nombre conséquent de laboratoires et de formations et au-delà, d'emplois. Conscients du niveau de dangerosité de ce nouveau raz-de-marée, les collègues présents dans la commission Recherche du Congrès ont fait émerger 3 niveaux d'action nécessaires :

- **l'échelon territorial**, où nous devons interpeler les élus locaux, les députés, l'Association des Régions de France qui, sous couvert d'une défense des intérêts régionaux, soutiennent la mise en place des PRES, Idex, pôles de compétitivité, RCE. ;

- **l'échelon national**, pour défendre le droit à la recherche individuelle et collective de tous les EC, quel que soit leur site d'affectation, le maintien de tous les champs disciplinaires de la recherche dans leur diversité et transversalité (en particulier les ALLSHS) et la nécessité d'émergence de nouveaux thèmes de recherche. Il nous faut travailler à un chiffrage du financement public d'État (postes statutaires, fluidification des carrières, passage MCF → PR, postes pour les PRAG docteurs, allocations de recherche, CRCT, délégations, équipement et fonctionnement). Au contraire de la mise en concurrence des

équipes, il nous faut imposer une autre voie pour la recherche, basée sur le principe que l'avancée des connaissances repose sur tous les EC, s'enrichit de la coopération de collectifs disciplinaires et pluridisciplinaires ;

- **l'échelon européen**, pour lequel nous proposons d'amplifier le travail en commun avec nos camarades des syndicats des pays européens pour coordonner nos actions dans le domaine de la politique de recherche européenne (PCRD par exemple).

**Le congrès a mandaté la CA pour des propositions d'action à la hauteur de ces enjeux**, en impliquant notamment nos élus CA-CS-CEVU-CTP pour relier les différents niveaux locaux et nationaux, nos élus dans les Conseils nationaux afin d'informer nationalement les collègues sur les graves dangers des IDEX et appeler à œuvrer contre leur mise en place. ●

# Un autre projet pour l'enseignement supérieur

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

*Animé par des congressistes venus débattre en nombre, le congrès du SNESUP de Nanterre s'est conclu par un appel à une rupture radicale avec l'entreprise en cours de démantèlement du service public et de remise en cause des principes qui sont au cœur de l'engagement des universitaires. Seules l'intervention de chacun et la construction, sans attendre, d'un rapport de forces, permettront un tel revirement.*



Stéphane Tassel  
secrétaire général

*outrancières sur le financement des universités et de la recherche, présenter le « recrutement en 2010 par l'université Paris-Diderot de Georges Smoot, prix Nobel de physique 2006 » comme seule marque du « changement manifeste » du passage aux « responsabilités et compétences élargies » est significatif de sa vacuité...*

*Dégager un horizon dans lequel les étudiants, les enseignants du supérieur, les personnels... dans leur diversité puissent enfin se projeter. Renouer, sans passivité, avec ce qui nous a fait choisir le service public d'enseignement supérieur et de recherche et être en capacité d'y exercer librement nos missions ; planifier des moyens humains et financiers publics, sans lesquels les promesses ne sont que mystifications... telles doivent être les cibles d'une politique universitaire et scientifique ambitieuse.*

*Entamant à sa manière sa campagne présidentielle et tentant de redresser son image dans l'opinion, le chef de l'État a communiqué un bilan d'étape où se combinent aveuglement et panégyrique. En ce qui concerne les universités, au-delà des falsifications*

*La liberté, la créativité, la richesse, le droit à la recherche, la collégialité, la démocratisation de l'enseignement supérieur, l'implication de la communauté universitaire... ne sauraient s'accommoder d'un cadre législatif qui fait voler en éclats tous les cadres réglementaires nationaux, vecteurs d'égalité sur le territoire. Ce ne sont pas les attaques portées contre les universités ces quatre dernières années qui ont fait les prix Nobel, les médailles Fields... dont se vante un pouvoir qui n'a de cesse au contraire d'amoindrir le service public et son avenir.*

*C'est d'une rupture radicale avec la logique et les mutations à l'œuvre, et l'engagement concerté des changements nécessaires pour l'égalité, la démocratie, les moyens, en priorité d'emplois publics, dont ont besoin l'enseignement supérieur, la recherche et ses personnels !*

## ACTUALITÉ 2

- Congrès 2011 : une dynamique à l'œuvre...
- Les restructurations et l'« excellence »
- Le « NON » de la FSU
- Protocole ou pas, l'urgence est à la lutte
- In vraisemblable décision à l'ENIM
- Entre énergies nucléaires et énergies productrices de CO<sub>2</sub>

## MÉTIER 7

- Respect du droit à congé (suite)
- Un concours de recrutement trop peu utilisé

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Licence : les propositions du SNESUP
- Un titre sous haute protection pour une

## DOSSIER 9

### Systeme de santé protection sociale

Le système de santé solidaire est en butte à une avalanche de réformes libérales : déstructuration, report du financement sur salariés et malades, essor des assurances complémentaires privées. L'exclusion des soins prend la forme insidieuse du renoncement faute de solvabilité. Or, loin d'être un fardeau, les dépenses de santé sont plutôt un facteur et un indice de développement économique et social, en lien avec l'emploi et la formation. Le système de santé est au cœur des débats sur des alternatives économiques et sociales : maillage coopératif de soins n'opposant plus qualité et proximité, santé au travail, temps libre pour prendre soin de soi, accès au médicament selon les besoins et non la course au profit.



© Bruegel

### fonction en pleine évolution : « Ingénieur »

- Le diplôme universitaire de technologie
- Mastérisation : une situation catastrophique
- Valérie Pécresse et l'éthique du mépris
- CNESER 2011 : le SNESUP confirmé première organisation du supérieur

## INTERNATIONAL 21

- Sur le front des luttes européennes : la mobilisation des étudiants et des précaires
- Un contre G8 de l'éducation et de la recherche

## ENTRETIEN 21

- avec Francis Wolff

## SNESUP POINT COM 23

- G.P.S (Guide et Plan de Snesup.fr)

## ÉPHÉMÉRIDE

**28 AVRIL : Journée unitaire sur les conditions de travail**

(dans le cadre de la journée de l'OIT)

**1<sup>ER</sup> MAI : Fête du Travail**

**DU 5 AU 7 MAI : Contre G8**

de l'éducation et de la recherche à Dijon

**7 MAI : 1<sup>RES</sup> assises de l'immigration tunisienne** (université de Saint-Denis)

**9 ET 10 MAI : Commission**

**Administrative** avec à l'ordre du jour examen des listes de candidats pour les élections CNU

**9-10 MAI : CNESER disciplinaire**

**9-10-17 MAI : CNESER Habilitations**

**12 MAI : Colloque annuel de la CPU** à Toulouse sur le thème : « Le niveau Licence ».

**17 MAI : Journée nationale de lutte contre l'homophobie**

**21 MAI : Manif face au G8** (au Havre)

**22 MAI : Contre sommet G8** au Havre

**23 MAI : Séminaire européen**

**sur le FSM** (à Paris)

**24-25 MAI : Conseil Délibératif Fédéral National**

**28 MAI : Manifestation nationale contre le racisme**

**28 MAI : Commémoration** de la Commune de Paris (devant le Père Lachaise)

**8 JUIN : Congrès de la Fédération Générale des Retraités**

### Un congrès au cœur de profonds bouleversements

Le congrès du SNESUP s'est réuni les 6, 7 et 8 avril dans les locaux de l'université Paris X - Nanterre. Il s'est tenu au cœur d'une phase de profonds bouleversements pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche mettant en péril son unité et les fondements éthiques des universitaires : les libertés scientifiques, la collégialité, la démocratie, le sens du service public... À cette occasion, les nouvelles instances (CAN, BN, SN) ont été adoptées par le congrès (voir <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5701&ptid=5&cid=3832>). Stéphane Tassel, secrétaire général sortant et Maurice Zattara, trésorier national sortant, ont été reconduits dans leurs fonctions à l'unanimité des votes exprimés de la CA du SNESUP.

## NON-TITULAIRES

# Protocole ou pas, l'urgence est à la lutte

→ par Noël Bernard, responsable du secteur SDP

Face à un projet qui systématise la précarité, nous ne devons pas renoncer à un véritable plan de titularisation.

Le gouvernement avait fait naître un grand espoir chez les contractuels de la fonction publique en annonçant une négociation menant à un protocole d'accord sur la « sécurisation » des agents non titulaires comportant un plan de titularisation. Le document finalement soumis le 31 mars ne répond en rien aux attentes des intéressés. De l'aveu même du ministère de la Fonction publique, le plan de titularisation toucherait au

mieux 5 % des 870 000 agents non titulaires. Un peu plus de 10 % passerait de CDD à CDI. Mais en substituant le CDI de droit public au statut de fonctionnaire, le gouvernement systématise une précarité dont rien par ailleurs ne vise à freiner l'expansion.

Vous trouverez sur le site du SNESUP :

- ce protocole : [www.snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?aid=5635&ptid=5](http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?aid=5635&ptid=5) ;
- le commentaire du SNESUP concluant à un refus de signature : [www.snesup.fr/Votre-metier?aid=5696&ptid=10&cid=3712](http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=5696&ptid=10&cid=3712) ;
- la motion adoptée par le congrès du SNESUP, qui approuve la non-signature par la FSU, et appelle l'ensemble des personnels, titulaires et non titulaires, à se mobiliser. [www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5687&ptid=5&cid=383](http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5687&ptid=5&cid=383).

L'histoire ne s'arrête pas là. Du côté gouvernemental, suivra un projet de loi qui sera soumis avant l'été et concrétisera le protocole, puis dans

chaque ministère des négociations sur son application. Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, ces négociations promettent d'être difficiles, les établissements passés aux RCE disposant de moyens insuffisants poussant à accroître encore la précarité.

Du côté du SNE-SUP, l'enjeu est triple :

- dans le cadre d'un protocole défavorable, obtenir le plus possible de titularisations alors que tout s'y oppose, imposer la CDIisation du maximum des autres collègues ;
- dans tous les établissements imposer l'adoption de grilles de salaire et d'obligations de service alignées sur celles des titulaires. Ce combat, mené par les sections du SNE-SUP, sera appuyé par une action nationale envers le ministère ;
- enfin, nous ne renonçons pas à un véritable plan de titularisation visant à la résorption de

l'emploi non titulaire. Ce plan doit être articulé avec un programme de création d'emplois de fonctionnaires : pour l'enseignement supérieur doivent être créés 4 000 emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires pendant dix ans. Titulaires et contractuels doivent ensemble se mobiliser pour porter ces exigences et obtenir l'ouverture d'une négociation avec le ministère. L'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, assombri par des réformes extrêmement nocives, sera fortement impacté par l'issue de cette lutte. ●



Pour éviter cela

Un plan qui doit être articulé avec un programme de création d'emplois de fonctionnaires

le snesup

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de la publication :**  
Guy Odent

**Rédaction exécutive :**  
Thierry Astruc, Jean Fabbri, Gérard Lauton,  
Christophe Pébarthe, Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Thierry Astruc

**Secrétariat des rédactions :**  
Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**

C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustration de couverture : © - Knock - de Guy LeFranc, affiche

# Le « NON » de la FSU → par Noël Bernard, responsable du secteur SDP

La FSU, qui lutte depuis toujours pour défendre les non titulaires et pour un plan de titularisation, a mis toute son énergie dans la négociation. Depuis juillet, sa délégation s'est employée à construire l'unité syndicale la plus large pour peser en faveur d'un plan de titularisation profitant au plus possible d'agents contractuels et pour des mesures empêchant de nouveaux emplois non titulaires. Le texte final du protocole a plongé notre fédération, comme beaucoup d'autres organisations syndicales, dans un fort dilemme : fallait-il entériner les progrès arrachés, comme l'abandon du

contrat de projet, et la possibilité pour les collègues en CDD de se présenter aux épreuves spécifiques du plan de titularisation ? Fallait-il dénoncer, comme le soutenaient notamment le SNESUP et tous les syndicats du supérieur, un protocole ne répondant en rien aux attentes des contractuels et ne résorbant pas la précarité ?

Lors du bureau délibératif fédéral national, l'impossibilité de signer est apparue dès le vote indicatif, où seulement 27 soit 53 % des 50 membres présents sur les 54 y étaient favorables. Une règle issue de l'expérience du fonctionnement

de l'ancienne FEN qui avait conduit à l'explosion de celle-ci, favorisant les synthèses et évitant la surpondération des « gros syndicats », exige que les décisions dans les instances se prennent à une majorité de 70 %. Seuil jamais atteint (58 % pour le vote définitif) faisant regretter, sur une question binaire pour laquelle une synthèse était impossible, qu'une consultation de l'ensemble des syndiqués n'ait pu être organisée. Nombreux sont ceux qui dénoncent la politique du gouvernement de casse de la fonction publique et d'inflation de la précarité. ●

## COLLOQUE: «L'ÉVALUATION PAR CONTRAT DE CONFIANCE»

Sur ce thème lié aux apprentissages des élèves et des étudiants et à leur évaluation, se tient le 14 mai 2011 un colloque au Conseil régional d'Île-de-France. En partenariat avec l'université Paris-Est Créteil, l'IUFM de l'Académie de Créteil, le Conseil général de Seine-Saint-Denis, le Café Pédagogique et l'IREM de Toulouse. Ce colloque est organisé

par le Mouvement contre la *Constante macabre*, du nom de ce phénomène de société qui, en France, met trop souvent en berne les résultats des élèves et des étudiants, surtout des plus défavorisés (normes de « la » moyenne 10, de la courbe de Gauss...). Un accent sera mis sur la question de la formation des enseignants. Infos : <http://MCLCM.fr>

## ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE METZ (ENIM)

### Une invraisemblable décision

→ par la Section SNESUP-ENIM  
(contact : [coordination.enim@free.fr](mailto:coordination.enim@free.fr))

Considéré comme non-publiant un enseignant-chercheur traduit devant la section disciplinaire de l'établissement se voit interdit d'exercer toute fonction d'enseignement pendant un an avec privation de la moitié de son traitement.

Certains d'entre vous ont déjà entendu parler des relations très conflictuelles entre une bonne partie des personnels et la direction de l'Enim. Une étape importante a été franchie avec la traduction d'un de nos collègues (maître de conférences en informatique) devant la section disciplinaire de l'ENIM, pour, entre autres griefs, défaut d'activité de recherche. Le collègue, en poste depuis septembre 2002 a vu régulièrement se dégrader ses relations avec le directeur. Il n'est pas le seul dans ce cas, un rapport de l'IGAENR de 2008 évoquant « une gestion des relations humaines qui reste conflictuelle ». Ces dernières années, le collègue a subi un véritable harcèlement de la part de la direction : changement des disciplines d'enseignement, retrait de ses thésards, déménagement de son bureau... Bref, il a subi pendant plusieurs années une véritable « placardisation ».

Les choses se sont encore aggravées lorsque, le 12 juillet 2010, le directeur a demandé que le collègue soit traduit devant la section disciplinaire entre autres car il est « totalement absent de la base de données internationale ISI Web qui fait autorité pour recenser les publications

scientifiques » ! La séance s'est tenue le 4 novembre. La section disciplinaire avait l'allure d'un tribunal d'exception manquant totalement d'impartialité. Ses membres, dont la plupart occupent des postes de responsabilité auprès de la direction, étaient tous vêtus de toges pourpres. Il a fallu près de 4 mois pour que la décision rendue, « immédiatement exécutoire, nonobstant l'appel », soit communiquée à l'intéressé ! Le collègue a immédiatement fait appel de cette décision devant le CNESER.

Les collègues se sont immédiatement mobilisés : port d'un brassard noir pour montrer leur solidarité au collègue, collecte afin d'assurer le complément de son traitement, communications de presse. Heureusement le MESR a rapidement réagi en s'opposant à la décision prise (voir l'article paru dans *La Croix* le 21 mars)<sup>(1)</sup>. Le cabinet du MESR parle explicitement d'une décision « totalement disproportionnée ». De surcroît, et c'est une première, le 28 mars le recteur, « en accord avec Madame la Ministre, décide de faire appel devant le CNESER »<sup>(2)</sup>.

Pendant toute la procédure, nous avons eu un soutien sans faille du SNESUP et

surtout du secteur SDP avec mise à contribution de l'avocate du syndicat. Dans le cadre de la LRU, cette affaire concerne tous les enseignants-chercheurs. L'argument principal a été de contester la saisine de la section disciplinaire. En effet, d'après les textes en vigueur, seule la section compétente du CNU peut juger de l'existence et de la qualité des recherches accomplies par un enseignant-chercheur.

Notre collègue a été convoqué par la Commission d'instruction du CNESER le 12 avril, la séance de jugement est prévue vers la fin mai. D'habitude, la procédure dure entre 7 à 8 mois. Le directeur de l'ENIM, qui était également convoqué par le CNESER, en déplacement en Colombie, était absent à l'audience ! Il faut savoir que l'ancien président colombien Alvaro Uribe a été nommé professeur des universités à l'ENIM en 2010. Sa rémunération est de « 4 000 euros la conférence »<sup>(3)</sup>. Affaire à suivre. ●

(1) <http://3hagul.1fichier.com>

(2) <http://3hagul.1fichier.com>

(3) <http://3hagul.1fichier.com>

(article *Est-Républicain*)

## SURTITLE

# Sortir du piège actuel de la seule alternative entre énergies nucléaires et énergies productrices de CO<sub>2</sub>

→ par le congrès du SNESUP-FSU

La catastrophe de Fukushima rappelle l'urgence d'une autre politique de la recherche, mais aussi de l'enseignement.

Au Japon, le séisme, le tsunami et à leur suite la catastrophe nucléaire de Fukushima créent une situation dramatique qui repose la question des choix énergétiques, celle de la prévention des risques naturels et technologiques, et, au-delà, celle de notre mode de développement. Le risque nucléaire est plus manifeste que jamais. Pour autant, nous ne sous-estimons pas les conséquences et menaces du changement climatique qui, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), serait dès aujourd'hui responsable de 150 000 décès par an. S'y ajoute du fait d'une raréfaction et d'une répartition très inégale des ressources d'hydrocarbures, des tensions et affrontements géopolitiques, exacerbés par la volonté des grandes puissances et de régimes dictatoriaux de s'accaparer la manne du pétrole.

Pour sortir du piège actuel de la seule alternative entre énergies nucléaires et productrices de CO<sub>2</sub>, le SNESUP appelle à la construction démocratique d'une nouvelle politique énergétique, donnant lieu à un plan de recherche public, d'une hauteur sans commune mesure avec ce qui a cours aujourd'hui. Cette politique doit reposer sur des coopérations nationales, européennes et internationales. Elle doit être le fruit, à ces différents niveaux, d'un débat public et citoyen fondé sur la transparence. Elle doit en particulier porter sur les énergies renouvelables, l'efficacité et la sobriété énergétiques, tout en répondant, dans un esprit de justice sociale, aux besoins de toutes les populations. Elle doit aussi porter sur les évolutions du modèle économique et social indispensables à cette sobriété et à la mobilisation des moyens financiers et humains nécessaires aux programmes de recherche publique et au développement de l'utilisation des énergies les moins polluantes, partout dans le monde.

Doit être réaffirmée l'exigence d'une recherche contribuant à l'intérêt général d'aujourd'hui et de demain, bénéficiant



des libertés académiques dans la limite de contraintes éthiques, et donc d'une recherche soustraite aux pouvoirs du marché et d'entreprises en quête de profits à court terme. Ces limites éthiques ainsi que les grandes orientations de la recherche doivent être définies en toute transparence, avec la participation de la communauté des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Elles doivent être décidées à l'issue de débats publics et démocratiques, à l'opposé de ce qui a cours dans le domaine du nucléaire. Elles doivent, enfin, avoir comme principe directeur, tout à la fois l'objectif de développer la recherche fondamentale, indispensable pour préparer l'avenir et élargir le champ des connaissances, et celui de contribuer à répondre aux besoins sociaux, environnementaux (incluant la prévention des risques naturels et technologiques), démocratiques et culturels. Et, *a fortiori*, dans le respect des contraintes sociales et environnementales.

Cette conception de la politique de recherche ne pourra être pleinement mise en œuvre que dans le contexte d'une relance de la vie démocratique, laquelle reposera notamment et de

façon incontournable, sur une nouvelle politique de la formation et de l'information des citoyens. Ainsi la formation des citoyens, qui dans une démocratie doit être l'une des grandes finalités du système d'éducation, doit donner lieu à un développement des capacités d'analyse critique, de la culture du débat (écouter, argumenter, synthétiser...) et de la décision collective, et doit aussi donner lieu à un enseignement renforcé du savoir portant sur le monde aujourd'hui, sur son histoire, sur les modèles politiques, sur les différentes cultures, sur le fonctionnement des institutions et organisations politiques et démocratiques, sur les sciences, les techniques et l'épistémologie...

Sur l'ensemble de ces questions, le SNESUP approfondira ses analyses et ses propositions, et appelle à l'ouverture d'un débat public et démocratique. D'ores et déjà, le SNESUP, avec la FSU, demande un moratoire sur les nouvelles installations de centrales nucléaires en France et dans le Monde, ainsi que l'arrêt des unités dont la durée de fonctionnement a dépassé celle annoncée lors de leur construction. ●

Nanterre, le 8 avril 2011

# Respect du droit à congé (suite)

→ par Gérard Tollet, membre du secteur Situation Des Personnels (SDP)

Après la seconde rencontre SNESUP - ministère, le « yoyo » ministériel s'arrêtera-t-il en haut ?

Notre première rencontre, début février, avait permis de lister les trop nombreuses injustices que subissent les collègues et la gestion anormale du droit à congé dans le cadre de l'annualisation des services. Nous avons alors débouché sur différentes propositions pour l'amélioration de la prise en compte des congés de maternité et de maladie. Seuls, les jours fériés et les autorisations d'absence restaient en suspens.

Or, début mars, nous avons découvert un projet de circulaire en très grand décalage par rapport aux engagements oraux du ministère, et contenant de plus d'étranges incohérences. Si ce projet a semé une sérieuse inquiétude parmi les collègues en ayant pris connaissance, il va de soi que le SNESUP, qui se bat depuis des années pour le respect de ces droits élémentaires, ne pouvait pas le cautionner !

Le 8 mars dernier, nous avons donc informé le ministère de notre opposition face à ce revirement inexplicable et à ce texte inacceptable. **Le ministère a fait machine arrière et de nouveaux engagements ont**

**été pris, à mettre au compte de la perspicacité du SNESUP :**

- **Prise en compte du congé de maternité, quelle que soit sa position durant l'année** (par exemple : ? service statutaire de référence minimum pour un congé de 16 semaines), avec application de la jurisprudence interdisant la superposition de congés de nature différente (par exemple : congé annuel et de maternité).

- **Maladie** : service réputé fait durant le congé, avec un « minimum fonction publique » tenant compte du travail connexe à l'enseignement (préparation, correction, documentation, suivi des étudiants, réunions et jurys, etc.) ainsi que de la recherche. Ainsi, comme pour tout salarié, toute absence, **même en dehors de la période d'enseignement**, entraîne un travail réputé accompli, avec comme seule traduction possible, une réduction proportionnelle de notre service d'enseignement.

Pour ce qui est des jours fériés, aucune décision claire n'a été prise, mais on ne voit pas pourquoi ce « minimum fonction publique » ne leur serait pas appliqué.



De nouveaux engagements ont été pris, à mettre au compte de la perspicacité du SNESUP

Nous avons montré de nouveau le caractère contradictoire entre ces principes et la méthode calendaire utilisée pour le paiement des heures complémentaires, cette dernière devenant alors caduque.

Après l'épisode du texte « martyr » (selon l'expression du ministère), **une vigilance toute particulière s'impose**, y compris au niveau de nos sections, afin de faire appliquer d'ores et déjà la jurisprudence sur les congés de maternité durant la période d'été (plusieurs cas

nous sont déjà signalés). Les établissements doivent se mettre en conformité sans attendre.

Nous venons, comme convenu le 8 mars, de transmettre au ministère un document simulant plusieurs situations fictives permettant ainsi une validation de la méthode de décompte des différents congés.

Prochaine étape : la rédaction du nouveau projet de circulaire qui fera l'objet d'une lecture et d'une étude particulièrement attentives de notre part. ●

# Un concours de recrutement trop peu utilisé

→ par Heike Romoth, membre du secteur SDP

L'article 26,2° du décret de 1984 est une voie d'accès au corps des MCF pour les enseignants de statut second degré.

Le décret 84-431 (art. 26, 2°) prévoit **un concours de recrutement des maîtres de conférences, réservé aux personnels enseignants titulaires de l'enseignement du second degré**. Les candidats doivent être affectés sur un emploi de statut second degré dans l'enseignement supérieur depuis au moins trois ans et être docteur qualifié.

Ce concours, un acquis obtenu par le SNESUP, facilite donc la promotion des collègues dont le poste n'est pas en adéquation avec leur diplôme et leur activité de recherche. Il est malheureusement trop peu utilisé, comme l'atteste notre récente enquête : de nombreux PRAG/PR-CE remplissant les conditions

réglementaires ne peuvent pas accéder au métier d'enseignant-chercheur. Cette situation révèle un réel irrespect du travail des collègues

**Cette procédure n'est qu'un pis-aller et une transformation d'emploi serait à la fois plus simple et plus juste**

alors que le C.A. de chaque établissement a toute latitude pour pourvoir un ou plusieurs postes selon cette modalité. Il est nécessaire de demander spécifiquement, pour

certains postes, la publication en 26, 2°. Cette initiative doit être prise lorsqu'on travaille sur les demandes de postes et les profils (c'est-à-dire bientôt pour les demandes de l'an prochain). Lorsque l'établissement ne recourt pas à cette procédure, il appartient aux sections locales de se battre pour qu'il en soit fait un plus grand usage. Cette lutte passe par le recensement des collègues concernés.

**Grâce à l'action de nos camarades de la section de l'université de la Réunion, sur les 18 postes de MCF de la campagne de recrutement 2011, trois postes seront pourvus par le concours réservé aux enseignants du second degré.**

Un résultat appréciable a également été obtenu à l'ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale) avec l'obtention d'un poste au bénéfice d'un professeur certifié.

Il reste que cette procédure n'est qu'un pis-aller et qu'une transformation d'emploi serait à la fois plus simple et plus juste. Transformation, qui figure parmi nos mandats1, et devrait s'accompagner d'une création d'emploi d'enseignant-chercheur, afin de maintenir le potentiel d'enseignement et de ne pas réduire les possibilités de recrutement des chercheurs non titulaires.

1. <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4915&ptid=5>



Le PRES Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Centre val de Loire Université » créé en juillet 2010, dans une configuration que le ministère et l'exécutif régional ont largement façonné, a fonctionné depuis juillet 2010 sans contrôle démocratique, avec un conseil d'administration qui ne comportait aucun élu au suffrage direct. Cela vient de changer car les universitaires de Tours et d'Orléans (avant les personnels des 4 Écoles ENSIB, ENIVL, ENSPN, ESCEM qui participent du PRES) étaient appelés aux urnes le 22 mars pour désigner 4 représentants. Pour défendre le service public d'enseignement supérieur et de recherche, malmené par la loi LRU, par des budgets étriqués,

## Tours et Orléans : une dynamique FSU pour le PRES

par une politique de l'emploi qui privilégie la précarité, le tout au nom d'une pseudo-autonomie, les personnels universitaires ont choisi des élus actifs aux orientations claires opposées à la recomposition brutale de l'enseignement supérieur liée aux Idex, Labex, Equipex, RTRA, SATT... et à la définition hors de tout débat d'une « nouvelle licence ». La plateforme commune et unitaire des candidats présentés par la FSU (SNESUP, SNCS, SNEP, SNASUB, UNATOS, SNICS) pour tous les sièges a rencontré un réel écho dans la communauté universitaire régionale :

1. Développement des missions statutaires du PRES dans le respect des missions de chaque établissement avec une attention soutenue aux processus de décision.
2. Appui aux initiatives de développement scientifique dans le respect des statuts de tous les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche ; soutien des demandes de création d'emplois.
3. Maintien exclusif de la collation des diplômes de l'État dans les universités constitutives pour

la garantie de la qualité nationale des diplômes.

4. Réponses aux attentes et besoins des étudiants et des personnels en matière de locaux et de transports au sein de la région (gratuité)
5. Défense et développement des logiques de service public, du potentiel de la recherche publique dans la transparence financière, dans la vigilance sur la nature des contrats avec les entreprises comme sur les liens avec les établissements de l'enseignement privé.
6. Soutien à une politique de développement coopératif (non de « mutualisation ») pour augmenter l'offre de formation dans les deux universités (alors que le bassin des « étudiants potentiels » est largement en friche puisque la région Centre affiche un déficit de l'ordre de 10 000 étudiants sur la moyenne nationale) et refus d'une régionalisation systématique de la carte, des contenus et des objectifs de l'enseignement supérieur. Les présidents des deux universités, les dirigeants des Écoles, comme l'exécutif de la région Centre doivent tenir

compte de ces aspirations.

La FSU a remporté les deux sièges en jeu pour l'université de Tours avec plus de 50 % des voix : Sylvette Denèfle, SNESUP, professeur de sociologie, et Jean-Michel Brossard, UNATOS, agent technique, siègeront avec Jeffrey Hopes, SNESUP, professeur (anglais) pour l'université d'Orléans. C'est un net et clair succès pour la FSU.

Entraînés par ce scrutin « régional » et notre campagne de terrain, les votes le même jour pour le CNESER (le 22 mars), ont été marqués par une participation électorale à Tours deux fois supérieure à la moyenne nationale

collège A : 32 % à Tours (16 % au niveau national) score du SNESUP 33,7 %

collège B : 26,4 % à Tours (12,5 % au niveau national) score du SNESUP 47,6 %

Participation certes trop faible mais on notera toutefois qu'à Tours (et c'est l'une des seules universités en France) le SNESUP a bénéficié pour ce scrutin de la confiance de plus de 10 % des inscrits. ●

Jean Fabbri



## Élections générales et fin de l'administration provisoire à l'université de Toulon (USTV) : enfin !

En octobre 2009, de graves irrégularités, constatées par l'IGAENR, dans la gestion de l'université conduisent à la suspension du président et de deux vice-présidents. L'USTV est alors placée par V. Péresse sous administration provisoire. Cette situation « provisoire » s'enlise : la majorité au conseil d'administration souhaite des élections partielles, quand la plus grande partie du personnel réclame des élections générales pour amener aux responsabilités un pouvoir légitime. Il faut noter que la loi sur l'autonomie des universités a montré à cette occasion sa complète inadaptation à des situations de crise. Début mars 2011, les choses se débloquent finalement : 23 membres du CA sur 30 ayant démissionné, la ministre décide (dans des conditions réglementaires peu claires) de dissoudre les conseils centraux.

Les élections générales ont eu lieu le 22 mars. Les membres de la communauté universitaire ont à nouveau montré combien ils étaient conscients des enjeux : la participation a été exceptionnelle (98 %, 92 %, 91,5 % dans les collèges des personnels, 17 % dans celui des étudiants). Les résultats sont clairs : les listes arrivées en tête ont obtenu plus de 60 % des voix. Ces listes, conduites par M. Saillard (élu président le 31 mars), s'opposaient dans la campagne à celles de T. Di Manno, candidat proche de l'ancienne majorité. L'intersyndicale de l'USTV (dont fait partie la section locale du SNESUP), au vu de la situation préoccupante vécue par l'établissement, avait décidé de s'allier à tous les personnels désireux de s'engager en faveur d'un véritable changement de cap. Elle a donc pris toute sa place dans les listes de M. Saillard et a considéré que certains de ses membres devaient participer à la future gestion de l'établissement.

L'intersyndicale, consciente de la difficulté inhérente à la position de ses élus, devra maintenant gérer la contradiction entre son opposition (aujourd'hui plus que jamais réaffirmée) aux « réformes » imposées par le gouvernement, et son soutien à une équipe qui participera dans une large mesure à leur mise en place. Au SNESUP plus qu'ailleurs, le problème soulevé n'est pas nouveau. À l'USTV, la section luttera pour que les solutions ne soient pas des capitulations. ●

Émilie Devriendt, secrétaire de section



## Artois : défendre la concertation

Dans un contexte très tendu fait d'incertitudes face au devenir de certains sites dédiés à la formation des enseignants, un avenant à une convention permettant à l'Institut Catholique de Lille (ICL) de délivrer des masters métiers de l'enseignement est passé au Conseil d'Administration de l'Université d'Artois.

Le vote s'est fait dans des conditions très douteuses. En effet, bien que le CA ne se soit pas prononcé sur la convention (signée le 5-11-2010), le président a soumis l'avenant, préalablement rejeté par le CEVU, au CA du 21 janvier, qui l'a adopté par la seule voix prépondérante du président (loi LRU).

Cette situation risque de faire voler en éclats une entente, difficilement obtenue (le 12 janvier dernier), entre les présidents d'universités de la région, entente qui impliquait une association pour l'élaboration des maquettes. Or aucune université (pas même celle d'Artois) n'a été consultée pour l'élaboration de celles de l'ICL, alors que les maquettes « publiques » avaient été pilotées par une commission regroupant les différentes universités.

Ce n'est pas tout : le 19 janvier 2011 (après la « négociation » avec l'ICL), le président de l'université d'Artois a écrit aux autres présidents « qu'en 2011-2012 chaque université sera amenée à prendre intégralement le financement des masters métiers de l'enseignement du second degré ». Le président de l'université de Lille 3 a alors dénoncé la rupture unilatérale de l'accord du 12 janvier.

Ne pouvant nous résigner à cette situation calamiteuse et à ce climat délétère, nous avons convoqué une conférence de presse et nous étudions la façon de contester (y compris juridiquement) cette convention. Nous défendons l'idée d'une concertation large qui aboutirait à ce que les universités de la région sortent enfin de cette concurrence absurde et coopèrent pleinement sur les masters « métiers de l'enseignement ». Il en va de l'avenir de l'éducation nationale dans cette région déjà championne du nombre de suppressions de postes ! ●

Jérôme Buresi, secrétaire de section





© Bruegel

# Systeme de sante protection sociale

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton et Mustapha Zidi

**Le système de santé solidaire est en butte à une avalanche de réformes libérales : déstructuration, report du financement sur salariés et malades, essor des assurances complémentaires privées. L'exclusion des soins prend la forme insidieuse du renoncement, faute de solvabilité. Or, loin d'être un fardeau, les dépenses de santé sont plutôt un facteur et un indice de développement économique et social, en lien avec l'emploi et la formation.**

**Le système de santé est au cœur des débats sur des alternatives économiques et sociales : maillage coopératif de soins n'opposant plus qualité et proximité, santé au travail, temps libre pour prendre soin de soi, accès au médicament selon les besoins et non la course au profit. On peut rompre avec l'actuelle *gestion entrepreneuriale de l'hôpital*, avec le découpage du service public en fines tranches de missions pour pouvoir ensuite le vendre à la découpe. La crise démographique (médecins, infirmières), la crise d'adaptation (autres besoins et attentes) et la crise du financement dessinent en creux comment formuler des alternatives de progrès social.**

# La crise du système de santé

→ par le Professeur A. GRIMALDI, Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière

**Comme l'expose André Grimaldi<sup>(1)</sup>, la crise du système de santé est la conjonction de trois crises : une crise démographique, une crise d'adaptation, une crise de financement. Diagnostic et traitement.**

## La crise démographique

Elle résulte de la réduction du *numerus clausus* mis en place dans les années 1975. On est passé de 8 500 médecins formés par an en 1980, à 3 500 en 1995.

Comment une telle politique pouvait-elle faire consensus entre droite et gauche ? À gauche, on expliquait qu'en matière de santé l'offre crée la demande, qu'en diminuant les médecins, on aurait moins de malades ou plus exactement moins de consultations et de prescriptions inutiles. On pouvait défendre cette thèse. Encore fallait-il adapter le système de santé français, revoir la liberté d'installation sans attendre la fin des études de médecine pour prévenir les étudiants, le paiement à l'acte et la répartition des tâches entre médecins et personnel paramédical, en particulier infirmier. Rien de tout cela n'a été fait.

À droite, l'argument des syndicats libéraux était plus matérialiste : faire jouer l'offre et la demande pour imposer une augmentation de leurs tarifs.

Les conséquences de cette politique mal-tusienne ont été catastrophiques. Dans certains petits hôpitaux, les médecins partant à la retraite n'ont pas été remplacés, d'autant que l'écart des revenus entre hospitaliers et libéraux pouvait atteindre 3 à 5<sup>(2)</sup>. Ces dépassements d'honoraires dérégulés et généralisés, servent d'argument à l'offensive des assureurs privés (MAAF, AGF, MMA) qui ont créé la société Santéclair pour fournir à leurs adhérents une information sur ces dépassements et une intervention pour les faire baisser.

## La crise d'adaptation

C'est une crise d'adaptation du système de santé, en particulier des hôpitaux, aux changements entraînés par les progrès médicaux, l'évolution des besoins de la population et les modifications d'exercice professionnel. On peut reconnaître 4 axes d'évolution de la médecine :

1. *Les progrès médicaux technologiques*  
La constitution de plateformes<sup>(3)</sup> lourdes, techniques et humaines, suppose une concentration de moyens pour assurer la permanence d'activité 24 heures sur 24. Il faut les répartir nationalement, organiser des filières allant du généraliste aux centres



de soins intensifs, en assurant si nécessaire le transfert ultérieur dans un centre de soins de suite sans un délai d'attente prolongé risquant de ralentir la chaîne de soins. Or, chaque jour, à l'APHP<sup>(4)</sup>, plus de 1 000 personnes sont en attente de soins de suite, faute de place, après des soins aigus.

2. *Le développement des polyopathologies et des maladies chroniques, en particulier liées à l'âge*, nécessite une collaboration entre médecins traitants et spécialistes libéraux, ville et hôpital, mais aussi entre spécialistes hospitaliers. Ainsi, plus de 30 % des patients faisant un infarctus du myocarde sont diabétiques. Un diabéto-logue devrait travailler régulièrement avec des équipes de cardiologie. De même, des équipes de gériatrie devraient prendre en charge dès la sortie du bloc opératoire

des patients très âgés après intervention.

3. *Les traitements ambulatoires*  
Les pathologies elles-mêmes et leur prise en charge évoluent. La poliomyélite a quasiment disparu, les ulcères gastro-duodénaux, jadis lot quotidien des chirurgiens digestifs, sont aujourd'hui guéris par la médecine, des opérations valent plusieurs jours d'hospitalisation se font aujourd'hui en ambulatoire. Le SIDA est passé de maladie subaiguë mortelle, nécessitant une hospitalisation itérative, à une maladie chro-

nique ambulatoire. Les chimiothérapies se font en hospitalisation de jour...

4. *Le développement de l'éducation thérapeutique*

La médecine connaît de grands progrès. Elle ne permet cependant pas de guérir toutes les maladies : le nombre des patients atteints de maladie chronique augmente, dépassant 15 millions en France. Nombre de patients doivent apprendre à participer activement à la gestion de leur traitement. La crise du système de santé est en partie due à une incapacité à penser cette dualité : médecine des maladies aiguës et gestes techniques d'une part, médecine des maladies chroniques et changements de comportements d'autre part.

## La crise du financement

Justifiant toutes les réformes actuelles, elle atteint de façon différenciée tous les pays développés. Le système de santé français est mixte, compromis entre le programme du Conseil national de la résistance de 1945 et la médecine libérale. Le financement était essentiellement public, la distribution des soins est mi-publique mi-privée. Ce système a longtemps montré sa supériorité sur le système anglais, essentiellement étatique, et sur l'américain majoritairement privé. Mais l'augmentation des coûts, avec 11 % du PIB en France (moins de 9 % en Angleterre, plus de 16 % aux USA) pose le problème de la régulation du système, même si en valeur

Marché et libre concurrence augmentent les coûts de la santé pour la société

absolue (en \$/habitant), la France est en 5<sup>e</sup> position.

Force est de recourir soit à une régulation publique qui a l'avantage d'assurer l'égalité pour l'accès aux soins mais fait craindre le rationnement, soit à la régulation par le marché, vantée par les néolibéraux. En effet, pour eux, seul le marché permet l'adéquation entre offre de soins et besoins solvables, et seule la concurrence assure la qualité au moindre coût, tandis que les profits garantissent les investissements nécessaires à l'innovation, et que l'intéressement financier stimule la motivation des professionnels. Quant à la solidarité nationale,

elle devrait selon eux se limiter à la prise en charge des besoins non solvables, le rôle de l'état se bornant à définir les règles et l'organisation des contrôles. « *Un secteur qui représente 25 % du PIB ne peut échapper à la recherche du profit* » conclut J. Attali. Pourtant, comme l'ont montré toutes les expériences historiques, le marché est inadapté à la santé car le patient n'est pas un consommateur éclairé. Il n'a pas choisi d'être malade, il est plus ou moins affaibli, angoissé, prêt si ce n'est à tout du moins à beaucoup pour retrouver sa santé ou plus encore celle de ses enfants ou parents. C'est donc un marché potentiellement illimité et totalement manipulable. La réalité est que marché et libre concurrence augmentent les coûts de la santé pour la société, ne serait-ce qu'avec les frais de gestion et coûts de marketing (15 à 20 % côté assureurs privés et mutuelles, 5 % côté Sécu). De plus, le marché privilégie les activités et pathologies rentables. Surtout, il ne fait qu'aggraver les inégalités, alors que l'égalité face à la maladie et à la mort fait encore partie des valeurs de notre société.

Mais comment créer un marché qui n'existe pas ? D'abord en y mettant tous les moyens de l'État. Cela heurte certains libéraux orthodoxes, qui voient dans la loi « Hôpital, patients, santé, territoire » (HPST) une réforme de type « quasi soviétique », bien que son objectif soit bien la privatisation. Pour l'atteindre, 5 moyens sont utilisés :

- 1) changez le vocabulaire : ne dites plus « médecin ou infirmière », mais « producteur de soins », ne dites plus « patient ou usager », mais « client ou consommateur de soins »...

- 2) effectuez un transfert des coûts de la solidarité vers les ménages, mutuelles et assurances privées.

- 3) supprimez de la loi « service public hospitalier », préférez le terme plus neutre « éta-

blissement de santé ». Découpez le service public en fines tranches de missions, que vous pourrez ensuite vendre à la découpe. 4) généralisez le paiement à l'acte ou à l'activité<sup>(5)</sup>. On a ainsi réussi à définir des patients et des activités rentables et d'autres non, sans égard pour la qualité ou même la justification des soins. On a ainsi mis en place un système inflationniste entraînant

▼  
**Activités rentables**  
**côté cliniques commerciales,**  
**non rentables**  
**côté hôpital public**  
 ▲

une augmentation de l'activité ou plutôt du codage d'activité de 3 % par an. Comme par hasard, les malades et activités rentables sont du côté des cliniques commerciales, et les patients non rentables du côté de l'hôpital public. La version est telle que 29 des 31 CHU<sup>(6)</sup> se sont trouvés en 2009 en déficit avec ce système. En réalité, la T2A est assez adaptée aux activités standard, programmables, relevant de procédures bien définies avec retour rapide du patient à domicile<sup>(7)</sup>, bref tout ce qui est facilement mesurable, quantifiable, donc vendable. Mais elle est inadaptée à tout ce qui est complexe, qualitatif, aléatoire, imprévisible, tels les soins palliatifs, la psychiatrie, les maladies chroniques. Elle est inadaptée aux urgences.

Il y a 3 modes théoriques de financement : à l'activité (T2A), par un budget et par un prix de journée. Chacun d'eux a avantages et inconvénients. Il faut les utiliser de façon concomitante, alors qu'ils l'auront été - historiquement - de façon successive. Ainsi va la pensée unique...

La vérité politique de la T2A est la convergence tarifaire, c'est-à-dire la volonté du gouvernement d'imposer des tarifs uniques, d'abord pour l'ensemble des hôpitaux publics (convergence « intra-sectorielle »)

quelle que soient leur taille, missions et contraintes, ensuite pour hôpitaux publics et cliniques privées commerciales (convergence « intersectorielle ») alors même que ces cliniques sélectionnent des patients, assurent peu ou pas d'urgences, peuvent si elles le veulent fermer pendant l'été. À ce jeu là, les hôpitaux publics seront délibérément mis en déficit et en demeure de réduire les emplois. Le résultat est connu d'avance avec l'exemple de l'Allemagne qui a même réussi à vendre au privé des CHU. Les dépenses publiques de santé y ont baissé de 79 % à 77 % de 2000 à 2007, quand la part des ménages augmentait de 11 à 13 %.

5) Donnez tout le pouvoir aux « managers ». La loi « hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) a mis en place une gestion entrepreneuriale de l'hôpital permettant même de recruter des directeurs issus du privé, recrutés sur simple CV avec statut de contractuel et salaire hors fonction publique.

Alors que la ministre n'a cessé de clamer qu'il n'était pas question de supprimer des emplois dans les hôpitaux, la réalité est tout autre : 9 800 emplois supprimés en 2009, plus de 10 000 en 2010, 15 000 prévus pour 2011 dont 1 300 à l'AP-HP. ●

1. L'un des leaders du Mouvement de défense de l'hôpital public (MDHP). Cf. « *L'Hôpital malade de la rentabilité* ».
2. Dans certaines spécialités (chirurgie, radiologie, cardiologie...).
3. Cf. pour le traitement en urgence de l'infarctus du myocarde ou de l'accident vasculaire cérébral.
4. Assistance publique des hôpitaux de Paris.
5. Tarification à l'activité ou « T2A ».
6. Centres hospitalo-universitaires.
7. Comme la chirurgie de la cataracte, du canal carpien, du mélanome...

Marcher  
pour la Santé



© Didier Chamma

ACTIVITE A HAUTS RISQUES



Crise sociale, exercice physique et santé

→ par le Professeur Pierre Portero, Pôle Médecine Physique et Rééducation, Hôpital Rothschild (APHP)

**Le mal-vivre dû à la crise sociale et aux modes de vie met en péril la santé.**

La sédentarité est une caractéristique du mode de vie dans les pays occidentaux. Le xx<sup>e</sup> siècle a vu le développement de pathologies touchant les différents systèmes physiologiques. De 1900 à 1996, les décès dus aux pathologies cardiovasculaires ont augmenté de 29 fois aux États-Unis. De même, la prévalence du diabète de type 2 et de l'obésité a doublé de 1950 à 2000. Indépendamment du coût de santé de ces maladies (un trillion d'euros aux États-Unis), cette mortalité précoce devrait être prévenue par l'activité physique. Les études épidémiologiques et cliniques<sup>(1)</sup> révèlent que la pratique régulière d'activités physiques diminue le risque des maladies chroniques modernes<sup>(2)</sup> et celui de mourir prématurément. Près de 1/3 des décès liés à ces pathologies est imputable à l'inactivité physique. La quantité d'exercice physique nécessaire pour diminuer la mortalité est relativement faible<sup>(3)</sup>, même si la baisse du taux de mortalité peut être plus marquée avec de l'exercice plus intense. Il est donc essentiel de promouvoir une prévention primaire par l'activité physique (endurance et force). L'accroissement considérable de ces pathologies chroniques modernes s'est

opéré malgré les progrès de la médecine et sans modification établie du génome (mutations) au cours du xx<sup>e</sup> siècle qui aurait pu en être responsable. Face au style de vie sédentaire caractérisé par l'inactivité, inciter les individus à devenir actifs sur le plan physique est un objectif de santé publique. En dépit des efforts accomplis, les besoins en équipements sportifs restent élevés. Avec 25 équipements sportifs pour 10 000 habitants, l'Île-de-France<sup>(4)</sup> est au dernier rang des régions métropolitaines, à 27 points de la moyenne nationale (52 pour 10 000). Au-delà de cet aspect, l'accès à des activités de proximité encadrées compatibles avec les contraintes de temps disponible et de budget reste discriminant. ●

1. Activité physique. Contexte et effets sur la santé. Expertise collective. Édition Inserm, Paris, 2008.
2. Cf. : maladies cardiovasculaires, diabète, hypertension, obésité, cancer du côlon...
3. Au moins 30 mn/jour d'activités d'intensité modérée. 60 mn en cas de faible intensité. Marche, natation, randonnée cycliste, ou modes de locomotion analogues selon mode de vie et saisons, intégrées au quotidien ou bien de type « fitness ».
4. <http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr>

Le système de santé de la crise et des p

→ par Catherine Mills, maître de conférences

**Le système de santé est confronté à la crise des assurances publiques et sociales et à l'introduction de la marchandisation et de la privatisation.**

Une avalanche de réformes libérales se traduit par la déstructuration du système de santé solidaire et le report du financement sur les salariés et les malades, y compris par leur participation personnelle, en poussant à l'ascension des assurances complémentaires privées.

**Les franchises contre la Sécurité sociale**

Quatre franchises sont instituées en 2008 : sur les consultations, les médicaments, les analyses, l'hospitalisation. Elles seront renforcées par les 50 centimes sur chaque boîte de médicament et sur chaque acte paramédical, et 2 € sur chaque recours au transport sanitaire, jusqu'à un plafond de 50 € par an. Tout ceci s'ajoute au forfait de 1 € sur chaque consultation ou acte médical déjà à la charge des assurés sociaux depuis 2004. Objectif affiché : responsabiliser les patients en traquant les comportements prétendus « abusifs ». La franchise attaque le principe de la Sécurité Sociale française, fondé sur des cotisations en fonction de la capacité contributive de chacun, mais ouvrant un droit égal aux soins quel que soit le revenu. Elle aggrave le renoncement pour raisons financières et organise la marche vers un système de santé inégalitaire et éclaté en fonction des revenus, en appelant au développement de l'assurance privée. Les dépassements d'honoraires des médecins, notamment des spécialistes, s'accroissent, pénalisant financièrement leurs patients qui ne peuvent suivre le parcours de soins imposé par la loi de 2004.

C'est aussi la mise en cause des remboursements à 100 % pour les affections de longue durée, la fuite en avant dans les remboursements de médicaments. C'est la mise en œuvre de la loi Bachelot : Hôpital, patients, santé, territoires, qui conjuguent étatisation et marchandisation, en visant la réduction de l'offre publique de soins et l'in-

▼  
La franchise attaque le principe de cotisation selon la capacité contributive de chacun, ouvrant un droit égal aux soins

# nté malade politiques libérales

ce honoraire en sciences économiques (université Paris 1)

nté à la fois à la limitation des dépenses  
roduction de la mise en concurrence, de  
vatisation.

roduction de la concurrence, du marché,  
de la privatisation.

## Le renoncement aux soins aggravé

Le taux de renoncement atteint 32 % de ceux qui n'ont pas de complémentaires, 63 % en dentaire. Les dépassements d'honoraires ont augmenté de plus de 40 % en 10 ans, ils sont devenus une pratique majoritaire chez les spécialistes et représentent 2 milliards d'€ sur 19 milliards d'honoraires. 40 % des personnes disposant d'une couverture complémentaire ne sont pas du tout remboursées des dépassements. C'est un recul de la solidarité nationale. Les inégalités d'accès aux soins et les renoncements sont aggravés (26 % des personnes reconnaissent avoir reporté ou renoncé à des soins ou à l'achat de médicaments pour des raisons financières ces dernières années pour 12 % il y a 2 ans). Les transferts de l'assurance maladie vers les complémentaires mutuelles et assurances tendent à un accroissement des inégalités de santé et constituent une étape vers la privatisation du système de santé. **Les inégalités sociales de santé se creusent** : l'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre supérieur, est de 7 ans mais de 10 ans concernant l'espérance de vie en bonne santé.

## Pour une autre réforme du système de santé

Les dépenses de santé, loin de constituer un handicap peuvent constituer un facteur de développement économique et social. Les théories néo-classiques les présentent comme un « boulet » pour l'économie et visent à réduire l'offre publique de soins. Au contraire, le système de santé permet d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé. Les dépenses de santé jouent un rôle moteur pour l'économie, elles contribuent pour 10 % au PIB et constituent un facteur de nouvelle croissance et d'emploi. Le secteur de la santé représente 10 % des emplois, dont 1,2 million pour le secteur hospitalier. Les dépenses de santé contribuent également à élargir la consommation privée et collective des ménages, donc à relancer les débouchés des entreprises en favorisant l'incitation à investir et l'accroissement de la production. La force de travail en bonne santé profite à



© Didier Chamma

Avril 2009, contre la loi Bachelot

l'entreprise à travers le développement de la productivité du travail. Que la dépense de santé s'élève dans les pays développés n'a rien de scandaleux. L'accroissement du niveau de développement économique engendre une part de plus en plus importante du revenu consacrée aux besoins dits secondaires ou tertiaires, ce qui expliquerait qu'aujourd'hui la croissance des dépenses de santé tende à s'élever plus rapidement que celle du PIB.

Une réorientation des dépenses s'impose. Il s'agit de lutter contre les inégalités sociales de santé, de recentrer le système sur la prévention, notamment la prévention au travail contre les accidents et les maladies professionnelles. Il s'agirait aussi de viser un financement à 100 % par la sécu, en marchant vers la gratuité, afin de développer l'accès précoce aux soins.

Contrairement à la vision libérale, la gratuité des soins n'est pas source de dépenses supplémentaires comme le montre l'exemple des pays scandinaves. D'autres formes de rémunération des médecins que le paiement à l'acte devraient être expérimentées. Le système de santé doit être plus coordonné. Des réseaux médecine de ville-hôpital, comme pour le sida ou le diabète, pourraient être impulsés afin de mettre en relation généralistes, spécialistes, autres professionnels de santé, travailleurs sociaux, pour organiser un meilleur suivi du malade. L'intervention des salariés et des associations de malades dans la gestion et la politique des industries pharmaceutiques, comme la construction d'un pôle public du médicament s'avèrent incontournables. La formation initiale des médecins comme une formation continue obligatoire et indépendante des entreprises pharmaceutiques, la connaissance des médicaments, doivent être considérablement développées. Un plan d'urgence emploi-formation, pour l'hôpital comme pour les soins de ville est incontournable, afin de sortir de la

crise de la démographie médicale. Ce sont au minimum 40 000 infirmiers et 9 000 médecins par an qu'il s'agirait de former.

Une démocratie sanitaire et sociale impliquerait de rétablir les élections des administrateurs des caisses d'assurance maladie, et de créer des droits et pouvoirs nouveaux des salariés et des usagers. Une réforme alternative de la gestion de l'hôpital devrait être élaborée par les acteurs sociaux. Des Assises régionales de santé pourraient constituer un lieu d'intervention citoyenne des professionnels, des personnels, des usagers, un lieu d'expression des besoins sanitaires et sociaux de la population, afin qu'elle soit informée et actrice des réponses apportées à ces besoins et puisse les contrôler démocratiquement.

Pour sortir de la crise du financement du système de santé, un nouveau type de politique économique et de gestion des entreprises est indispensable. Face à la montée du chômage, il s'agirait de sécuriser et de développer l'emploi et la formation. Le relèvement de la part des salaires dans la valeur ajoutée conduirait à de nouvelles rentrées de cotisations sociales. Les exonérations de cotisations patronales (30 milliards d'€ en 2008) devraient être supprimées. Les revenus financiers des entreprises et des banques (305 milliards d'€ en 2009) devraient être assujettis au taux de cotisation patronale à l'assurance maladie (12,8 %), ce qui apporterait plus de 39 milliards d'€ de ressources. Une réforme des cotisations patronales, visant leur accroissement, pourrait moduler les taux de cotisations patronales en liaison avec le relèvement de la part des salaires dans la valeur ajoutée. ●

Les dépenses de santé jouent un rôle moteur pour l'économie : 10 % du PIB... facteur de nouvelle croissance et d'emploi

# Pour le respect des valeurs fondamentales et l'éthique des soins en psychiatrie

→ par Claude Louzoun, Pour le collectif « Mais c'est un Homme ... Appel contre les soins sécuritaires »

## L'actualité immédiate est dominée par la politique sécuritaire et la volonté d'instrumentaliser la psychiatrie.

La psychiatrie est frappée elle aussi par la crise du système de santé : nouvelle gouvernance, gestion administrato-comptable, nouveau paradigme scientiste.

### Une politique de la peur

Depuis près de 10 ans, la droite au pouvoir déploie une politique de la peur et multiplie les lois liberticides qui égrènent invariablement « *dangereusité* », « *classes dangereuses* », « *mesures de sûreté* ». Se bâtit ainsi une société de surveillance et une justice d'élimination. Le discours de Grenoble n'en est qu'une confirmation supplémentaire. Hier les immigrés et les jeunes, aujourd'hui les Roms et les gens du voyage, demain les « *malades mentaux* ». Revenons sur cette dernière « *catégorie* » de « *population à risque* » déjà ciblée par Nicolas Sarkozy en 2005. Ciblons donc à notre tour le Projet de loi déposé à l'Assemblée nationale le 5 mai dernier et contre lequel « *Mais c'est un homme... L'appel contre les soins sécuritaires* »\* engage une large opposition radicale et invite à une solution alternative.

Ce domaine de la loi régissant les soins obligés et les placements involontaires est sensible. Alors que la loi du 27 juin 1990, simple toilettage de la loi de 1838, prévoyait sa révision 5 ans après sa promulgation, c'est seulement en 2010 qu'elle est à l'ordre du jour. Pourtant en 160 ans la situation a grandement évolué. Les pratiques psychiatriques désaliénistes, la culture de l'État Providence, le mouvement pour les Droits de l'Homme ont incontestablement fait grandement évoluer « *cette conduite primitive de la société devant le malade mental, l'internement* ». La législation psychiatrique en France n'a pas réellement suivi. Ses racines, son fondement restent les mêmes : l'aliénisme. Le projet d'instauration d'une garde à vue psychiatrique et de « soins sans consentement » extensifs de l'hôpital au domicile sous gestion administrative du Préfet, n'en est qu'un aboutissement.

### Une culture de la surveillance

Le projet dénoncé installerait un continuum de contrôle, une logique de gestion des risques basée sur la dangerosité (concept aussi sur-utilisé que *flow*), une idée du « *malade mental* » en tant qu'homme sans qualités, sans discernement, objet de soins à perpétuité. Au détriment des pratiques éthiques qui s'intéressent aux personnes et à leur parcours singulier, ce projet illustre bien la logique gestionnaire, utilitariste, invasive, par ailleurs reproductrice des inégalités sociales. Articulé à l'avalanche de lois guidées par

Une logique gestionnaire, utilitariste, invasive, par ailleurs reproductrice des inégalités sociales

l'idée de sécurité et à l'obsession du fichage (un fichier national des malades mentaux s'ajouterait aux 45 déjà existants), ce projet conforte à l'évidence l'avènement d'une culture de la surveillance quasi généralisée et la mise à mal des droits fondamentaux.

C'est aussi, inscrire de la temporalité, du recours, du contradictoire (de la confrontation à la négociation), du Tiers. C'est reconnaître, et faire reconnaître, le « fou » comme citoyen, en lui ouvrant des procédures d'*habeas corpus*, une protection judiciaire contre l'arbitraire, droit à un avocat, à un débat contradictoire devant un juge.

Des décennies de psychiatrie contemporaine illustrent qu'il existe une éthique et des pratiques qui montrent que l'on peut accueillir et soigner la folie autrement. Notre appel se veut une plateforme de rassemblement pour préserver ou retrouver un autre type de relation de la psychiatrie au contrôle social et aux libertés individuelles. ●

\* Appel en ligne : [www.maiscestunhomme.org](http://www.maiscestunhomme.org)



© DR

### CGT : LA PREUVE PAR LE MEDIATOR QUE LA SANTÉ DOIT ÉCHAPPER AU COMMERCE

L'affaire du Médiateur réinterroge l'organisation de notre système de santé et la place que le service public doit jouer (...) en matière de formation des professionnels de santé, de recherche en santé, de publication scientifique, d'information et d'éducation des malades, de contrôle public, de la place de l'Assurance maladie, d'un pilotage politique et administratif indépendant et désintéressé.

Il faut remettre de la démocratie sociale au centre de l'organisation du système de santé et de protection sociale. C'est à l'Assurance maladie avec les représentants des assurés sociaux et à l'État garant

des droits que revient le devoir d'informer et de protéger la santé de tous.

La CGT demande la mise en place d'un grand débat public sur la politique du médicament, transparent et avec tous. À plusieurs reprises, elle a fait des propositions concernant la politique du médicament au sein du Conseil de la CNAMTS, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la stratégie industrielle en proposant la constitution d'un pôle public du médicament.

Communiqué du 21 janvier 2011

# Médiateur : l'AFSSAPS épinglée<sup>(1)</sup>

Le rapport Debré-Éven<sup>(2)</sup> sur le système du médicament critique vivement l'AFSSAPS<sup>(3)</sup>.

« *Il faut une réforme complète des structures* ». Après le scandale du Mediator, Bernard Debré et Philippe Éven ont remis un rapport au vitriol sur les dysfonctionnements de la filière du médicament, « *monde clos, fermé sur lui-même* ». Agence inefficace, experts discutables, influence de l'industrie... Personne n'est épargné.

## Principales cibles du Rapport

La Haute autorité de santé (HAS), qui veille à la qualité de l'information médicale et suggère, par sa Commission de transparence, quels médicaments devraient être remboursés. L'AFSSAPS, « *mécano incompréhensible* » avec « *98 structures entrecroisées communiquant mal ou pas du tout* ». Un système où « le principe de précaution fonctionne à l'en-

vers, au bénéfice des industries et non des patients ». Les propositions de R. Debré et Ph. Even

Scinder l'AFSSAPS en 2 agences autonomes : une pour l'évaluation du médicament et des produits de santé (AEMPS), l'autre pour la pharmacovigilance (AFPV) regroupant les commissions de l'AMM<sup>(4)</sup> et de la Transparence, aujourd'hui rattachée à la HAS. Refondre le choix des experts (« *cooptation* » ... « *relationnel* »). Avoir des experts moins nombreux, plus compétents, mieux payés, d'indépendance irréprochable (une AEMPS avec 40 experts scientifiques sur 3 500 aujourd'hui). Ils préconisent le dérem-

▼  
Agence inefficace,  
experts discutables,  
influence  
de l'industrie  
▲

boursement de « 1 000 à 2 000 molécules sans utilité ».

## Sur le front judiciaire

500 plaintes supplémentaires sont déposées pour « homicides et blessures involontaires » par des victimes de l'Isoméride et du Mediator. ●

1. Extraits d'un article de Laurent Mouloud (*L'Humanité*, 17-03-2011).
2. Rapport de mission de Bernard Debré et Philippe Even sur « *La refonte du système français de contrôle de l'efficacité et de la sécurité des médicaments* ».
3. Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.
4. Autorisation de mise sur le marché.

## L'AFSSAPS : une « agence sans pilotes expérimentés »

→ par Bernard Debré et Philippe Éven<sup>(1)</sup> (Introduction du récent Rapport sur le médicament)

Un réquisitoire et un ensemble de propositions alternatives en 84 pages. Introduction.

« *L*oin d'être une preuve d'efficacité, la diffusion récente, sans explication, sans avertissement préalable des médecins et des pharmaciens, d'une liste de 77 médicaments « *sous surveillance renforcée* » de la part de l'AFSSAPS,

est un terrible aveu involontaire et pathétique d'incompétence, révélateur, plus encore que l'affaire du Mediator, de son inaptitude générale à gérer la sécurité sanitaire.

Inquiétant tout le monde et ne rassurant personne, cette liste aberrante témoigne de l'incapacité de

l'agence à communiquer avec les personnels de santé et les patients, et surtout à hiérarchiser son travail et prioriser ses actions, en termes d'urgence et de gravité des risques. Elle mêle en effet des molécules dangereuses, qui auraient dû être depuis longtemps retirées du marché, d'autres majeures et sans danger démontré, ni même potentiel autre que le doute systématique sur tout médicament, en particulier sur les plus récents, d'autres encore parfaitement inutiles ou plus inutiles que dangereuses et qui n'auraient jamais dû être autorisées, faute d'efficacité, tandis que d'autres encore, potentiellement ou réellement dangereuses, ne figurent pas sur la liste, qui apparaît comme un inventaire absurde, où ont été ajoutées au dernier moment toutes les molé-

cules Servier, et qui a répandu une inquiétude injustifiée dans toute la population, qui s'interroge désormais avec quelque anxiété sur la sécurité de tous les médicaments et sur la capacité des

« Agences » de l'État à assurer la sécurité sanitaire, ce qui a conduit beaucoup de patients, diabétiques et hypothyroïdiens par exemple, à prendre de vrais risques en interrompant leur traitement, comme beaucoup de généralistes et de pharmaciens l'ont constaté. L'interdiction qui a suivi du Buflomedil

était certes et enfin bienvenue (mais pourquoi pas les autres vasodilatateurs ?), mais celle du Di-Antalvic, qui n'est dangereux qu'en cas de surdosage, relève du fantasme et laisse les malades qui souffrent sans autre recours que les associations du Tramadol, qui n'est pas moins toxique que le propoxyphène et qui, en toute logique, devrait aussi être interdit. Cette liste aura été une photographie implacable, non pas seulement des incapacités, mais du danger d'une agence sans pilotes expérimentés encore aujourd'hui à cent lieues de mesurer son échec ». ●

1. B. Debré, urologue, Député UMP de Paris et Ph. Even, pneumologue, président de l'Institut Necker. Rapport complet en ligne sur : <http://www.decisionsante.com/fileadmin/uploads/Mediator-Even-Debre.pdf>.

▼  
Une incapacité  
à communiquer  
avec personnels de  
santé et patients  
▲

## DES MOLÉCULES POUR LES CO-INFECTÉES VIH/VHC



Alors que les hépatites sont la première cause de mortalité chez les séropos, la recherche menée par l'industrie pharmaceutique persiste à ignorer les personnes co-infecté(e)s.

35 % des personnes vivant avec le VIH ont aussi une hépatite C. Seuls 25 % de ces co-infecté(e)s répondent aux actuels traitements contre l'hépatite. Il y a urgence à développer de nouvelles molécules : les hépatites sont la première cause de mortalité chez les séropositif(ve)s. Le VIH aggrave le pronostic de l'infection par le VHC<sup>(1)</sup>. Les laboratoires qui mènent des recherches contre le VHC n'incluent pas les co-infecté(e)s dans les essais thérapeutiques (...) et mentent par omission sur les cas où le traitement risque d'être mal supporté. Le 15 février, nous avons fait irruption au siège du LEEM, groupe de pression des industriels du médicament, pour dénoncer ces choix qui sacrifient la vie et la santé de milliers de personnes co-infectées.

Act'Up Paris

(communiqué 15-02-2011 - Extraits)

1. Virus de l'hépatite C.

# Les propositions du SNESUP

→ par Marc Champesme, secrétaire national, responsable du secteur Formations

Des principes fondamentaux et des pistes de réflexion qui constituent un programme de travail pour notre syndicat.

Un texte<sup>(1)</sup> rappelant quelques principes et lançant des pistes de réflexion sur le cycle licence a été adopté par le congrès de Nanterre. Le congrès a, en même temps, précisé certaines propositions<sup>(2)</sup> concernant notamment l'évaluation des connaissances (deuxième session, contrôle continu ...) et le paysage des formations post-bac. Il a de plus élaboré un programme de travail pour le secteur formations supérieures en fixant des thématiques prioritaires qui devront faire l'objet de propositions concrètes, au plus tard pour le prochain congrès d'études.

Alors que le « comité d'orientation de la nouvelle licence » – entièrement nommé par la ministre – poursuit ses réunions sur un rythme hebdomadaire sans rendre compte de l'avancement de ses travaux, le comité de suivi licence devrait adopter le 14 avril un texte présentant ses propres propositions. Les représentants du SNESUP dans ce comité y défendront les principes suivants :

- pour l'organisation du cycle Licence, l'ensemble des formations post-bac (licence, licence professionnelle, STS, IUT, CPGE, formations de santé, écoles d'art...) doit être concerné et un bilan contradictoire des réformes antérieures (LMD, plan licence...) doit être effectué. En amont, il faut aussi prendre en compte l'ensemble des cursus de formations menant au baccalauréat, pour une meilleure articulation secondaire-supérieur dans un tout autre cadre que la réforme du lycée qui se met actuelle-

ment en place et que nous dénonçons ;

- réussir la démocratisation et répondre à l'ensemble des besoins de formation et de qualification : le SNESUP réaffirme le rôle central que le service public d'enseignement supérieur et de recherche, notamment les universités, doit jouer pour atteindre ces objectifs. Le SNESUP exige le respect de l'objectif de 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de niveau au moins égal au niveau licence.

Tout étudiant doit pouvoir aller jusqu'au plus haut niveau de formation possible, sans sélection à l'entrée en licence, ni à l'entrée ou au cours du master. Accueillir des publics diversifiés, dans une perspective de démocratisation, impose des transformations importantes de la relation pédagogique. Il faut aussi améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants, notamment en allant vers la gratuité des études et la mise en place d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes ainsi que par la construction de logements étudiants ;

- le lien enseignement-recherche, constitutif de l'enseignement supérieur, doit être mis en œuvre et développé dans tous les cursus de formation dès la première année d'études supérieures, y compris par une formation par la recherche. Le SNESUP estime nécessaire le rappro-

chement entre les différentes filières (CPGE, STS, IUT, licence...) et la mise en place de passerelles. Cela implique aussi de permettre aux enseignants qui le désirent d'accéder à la recherche et au statut d'enseignant-chercheur ;

- un cadrage national des formations menant à des diplômes nationaux reconnaissant une qualification : ce cadrage national des formations (intitulés de

Mettre fin au financement à la performance et mettre en place une allocation des moyens basée sur une évaluation des besoins

diplômes, cadrages horaires, contenus, contrôle des connaissances...) permettra d'en améliorer la lisibilité. Une carte des formations est à élaborer pour permettre une répartition équilibrée sur tout le territoire. Les diplômes de licence et master doivent avoir

une double finalité : poursuite d'études d'une part, diplôme qualifiant pour l'insertion professionnelle d'autre part. Tout comme le doctorat, ils doivent être reconnus dans les conventions collectives et les fonctions publiques ;

- la dimension professionnelle peut être intégrée dans les formations, selon des modalités variées, pour prendre en compte la diversité des motivations des étudiants et de leurs parcours antérieurs. Elle doit s'inscrire dans la continuité et la cohérence des études. Elle doit s'appuyer sur, et non se substituer à, une formation disciplinaire de haut niveau, nourrie par la recherche ;

- garantir des moyens suffisants pour l'ensemble des formations, aussi bien en ce qui concerne les moyens financiers, que les moyens humains ou les locaux. L'attribution de ces nouveaux moyens impose de mettre fin au financement à la performance et de mettre en place une allocation des moyens basée sur une évaluation des besoins. ●



Formations supérieures : les propositions du congrès du SNESUP

© Didier Chamma

(1) La version intégrale de ce texte de six pages, élaboré en amont par les instances nationales du SNESUP, est disponible à <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5652&ptid=5>

(2) Texte adopté par le congrès disponible à <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5689&ptid=5>



**FORMATIONS INGÉNIEURS**

# Un titre sous haute protection pour une fonction en pleine évolution : « Ingénieur »

→ par Corinne Terreau, professeur agrégé de mathématiques à l'ISAT

Devant la pénurie de candidats, la diversification des voies d'accès et des modes de sélection provoque la réaction des défenseurs du modèle classique. L'opposition Universités/Grandes Écoles doit cesser au profit de véritables partenariats visant à la réussite des étudiants.

Dans le processus de globalisation de l'économie, le système industriel français subit un recul important, caractérisé par une forte chute de l'emploi et une réduction de la part de l'industrie dans le PIB (de 24 % en 1980 à 12 % en 2010). Dans ce contexte, les entreprises sont contraintes à une vision stratégique et une capacité d'adaptation aux « besoins du marché » impliquant une grande réactivité et des efforts considérables de productivité et d'innovation. Aux fonctions initiales de l'ingénieur, d'organisation de la production, de recherche et développement, viennent dès lors s'ajouter « les relations avec le client » et le « management » dans une approche globale et stratégique.

Malgré une demande croissante des entreprises accentuée par la perspective proche de nombreux départs à la retraite, le métier d'ingénieur reste mal identifié et peu attractif pour les jeunes Français. Depuis plus de dix ans, des milliers de places offertes par les écoles ne sont pas pourvues (en 2010 seulement 14 600 jeunes ont intégré une école, hors université, pour 16 400 places offertes). Les bacheliers

scientifiques s'orientent massivement vers les écoles de commerce et les études de santé qui bénéficient d'une excellente image en termes de rémunération et de prestige social.

## DE NOUVEAUX MODES D'ACCÈS

Cette pénurie de candidats exacerbe la compétition entre les écoles qui se trouvent dans l'obligation de diversifier leurs voies d'accès et leurs modes de sélection. À côté du traditionnel cursus (concours après deux années de classes préparatoires en lycée, sélection principalement axée sur les mathématiques), se développe un mode d'accès par analyse de dossiers et entretien. Ces procédures

assurent plus l'orientation que la sélection des étudiants, car, au total, il y a plus de places offertes que de candidats ! Dans cette course au « remplissage », il faut noter la nette progression des étudiants étrangers, plus présents en proportion (13 % en moyenne) que dans le reste de l'enseignement supérieur.

Au cœur de ce dispositif, règne une institution inscrite dans le Code de l'éducation, la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) qui a pour première mission l'évaluation et l'accréditation de toutes les écoles d'ingénieurs françaises qui souhaitent être habilitées à délivrer un titre d' « Ingénieur diplômé ». Cette commission vient d'être bousculée par un rapport de l'AERES (15-12-2010). Celui-ci développe, dans son quatrième chapitre, la perspective de l'habilitation d'un « modèle 4 : cursus d'ingénierie », structuration et reconnaissance des actuels masters en ingénierie. L'agence évoque la souplesse de ce cursus en ces termes : « Si l'étudiant ne veut pas (ou ne peut pas) aller au-delà du niveau L3, on doit lui offrir une porte de sortie : il doit être « employable » au sens de Bologne », puis continue sur la possibilité de délivrer le diplôme de « Bachelor », peu connu en France dans les écoles d'ingénieurs.

## LE MODÈLE CLASSIQUE EN QUESTION

Le sujet n'a pas laissé indifférent la CTI très attachée au modèle « d'ingénieurs à la française ». Elle déplore d'avoir été tenue à l'écart des travaux de l'AERES, au moment où s'engagent les discussions de rapprochement entre les deux organismes, suite au possible non-renouvellement de la CTI au sein d'ENQA (Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur). Le 21 décembre 2010, dans un commu-

▼  
**Malgré une demande croissante des entreprises, le métier d'ingénieur reste mal identifié et peu attractif pour les jeunes Français**  
 ▲



nique de presse, la CGE (Conférence des Grandes Écoles) exprime son soutien à la CTI, suivie le 6 janvier 2011 par la réaction de la CDEFI (Conférence des Directeurs d'Écoles d'Ingénieurs) qui « rappelle qu'il n'existe en France qu'une sorte de formations d'ingénieurs définie par la loi depuis 1934 et soumise à l'évaluation d'une instance légale : la CTI ». Le 4 février, l'UPMC s'étonne que la CTI « mène campagne contre la diversification des formations d'ingénieurs et garde un si fort tropisme pour le modèle grandes écoles » et parle de « crispation identitaire ». La ministre, interpellée une première fois par le président de la CDEFI en décembre 2010 au sujet du retard dans la communication des budgets 2011, vient apaiser le débat en se déclarant contre ce nouveau diplôme et en qualifiant les écoles d'ingénieurs de « pièces maîtresse du paysage de formation et de recherche français, qui font aussi bien que l'université en matière d'ouverture sociale » !

L'enseignement supérieur est devenu un domaine de forte concurrence, mais l'opposition Universités/Grandes Écoles doit cesser au profit de véritables partenariats au service de l'orientation des lycéens, de la réussite d'un plus grand nombre d'étudiants, du développement et du rayonnement de la recherche. Nous y reviendrons. ●

**LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**

# Une bonne qualification, cadrée nationalement, mise en danger par la loi LRU

→ par Pierre Langlois, IUT de Caen, Département Mesures Physiques



L'histoire d'un DUT qui s'incarne au travers d'une spécialité, d'un territoire, d'une logique de développement au croisement de la formation, des procédés industriels et de la recherche.

**DONNER LE GOÛT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES**

À la fin des années 1990, l'IUT du Havre<sup>(1)</sup> a mené une enquête auprès des bacheliers entrant en IUT, des étudiants de différents IUT, des diplômés récents. Elle montrait que la réussite des IUT n'est pas tant de former des techniciens que de donner le goût des études supérieures à une population qui ne l'a pas forcément. Cela confirme ce que vivent étudiants et collègues au travail en IUT. Dès leur départ en 1966, les modes d'appropriation des connaissances différents ont été appuyés sur de forts horaires de travaux pratiques et de projets. Les enseignements en amphî et en TD articulent la théorie avec

ses effets pratiques. De nombreux étudiants apprécient ces méthodes, qui auraient été rebutées par plus d'abstraction. Cela permet à chacun d'apprendre par le biais qui lui convient le mieux et de diplômer y compris des bac pro.

En fin de deuxième année un stage de 2 mois rapproche les étudiants des situations professionnelles qu'ils connaîtront ensuite. Suivis de près par l'équipe pédagogique, ils sont un moment fort de la deuxième année. Des étudiants découvrent soudain l'utilité des enseignements reçus. Les collègues, qui visitent que le DUT permet de faire face à maintes situations professionnelles.

**L'EXEMPLE D'UN DÉPARTEMENT INDUSTRIEL ANCIEN**

Créé parmi les premiers en 1967, le département Mesures physiques (MP) de l'IUT de Caen était si proche d'un industriel local, « La Radiotechnique »<sup>(2)</sup>, fabricant de composants électroniques, que la première promotion a suivi une année dans des locaux prêtés par l'industriel, en attendant la livraison de l'IUT. L'industrie microélectronique avait besoin de personnes maîtrisant à la fois l'électronique, la conception de circuits

et la physique sous-jacente, ainsi que la chimie des réacteurs dans lesquels étaient réalisés les composants.

On pouvait craindre la disparition de cette formation avec une industrie en plein boom en proie à la division du travail. Il n'en a rien été. D'abord le fort contenu académique et technique a donné une grande polyvalence aux diplômés. Ensuite les contacts noués à l'occasion des stages ont permis d'ouvrir la formation vers maints autres acteurs

tels les équipementiers automobiles ou l'usine de retraitement de la Hague.

L'évolution de la formation MP, appuyée sur les travaux de sa Commission pédagogique nationale (CPN)

permet aujourd'hui aux diplômés cherchant du travail après le DUT, de travailler dans les services Métrologie et Qualité de secteurs industriels aussi variés que l'aéronautique, la pharmacie, l'automobile, l'agro-alimentaire ... secteurs qui se bardent de normes dont il faut vérifier l'application, entre autre par des mesures. Le grand nombre d'heures de TP (12 h/semaine) assure que les diplômés ne seront jamais perdus devant un instrument de mesure.

**UNE CONCEPTION INITIALE DIFFÉRENTE DANS L'UNIVERSITÉ**

Une des principales différences est due à la nature transdisciplinaire des enseignements en IUT<sup>(3)</sup>, tandis que naguère, des enseignants-chercheurs rechignaient à enseigner à des « non-spécialistes ».

Une forte part des enseignements devait être assurée par des cadres de l'industrie et des services, faisant profiter les étudiants de leur expérience. Mais peu d'entreprises peuvent laisser partir un bon ingénieur une demi-journée par semaine. Aussi, ces vacances ont été en grande partie assurées par des thésards en formation et par des collègues sous forme d'HC, devenues l'un des travers de l'IUT (taux d'encadrement de 50 à 60 %). La

De nombreux étudiants apprécient ces méthodes, qui auraient été rebutées par plus d'abstraction



masse des HC induit une dépense par étudiant et par an comparable à celle d'une licence.

Pour faire face aux coûts de l'aspect expérimental des enseignements, les IUT peuvent jusqu'ici collecter directement la taxe d'apprentissage ; les acteurs économiques y sont habitués.

Autre caractéristique : le nombre maximum de groupes de TD que chaque département est à même d'accueillir. Si naguère cela induisait une sélection à l'entrée, aujourd'hui la plupart des départements secondaires ne font pas le plein. MP Caen accueille 4 groupes sur 6 possibles. Cette sélection a quasiment disparu, sans que la qualification procurée en ait souffert, comme le montrent le bon déroulement des stages et la forte appérence des universités et écoles pour les DUT.

**UNE FORTE ARCHITECTURE NATIONALE ISSUE DE CHOIX POLITIQUES**

Les IUT ont été créés à une époque où le gouvernement avait une politique industrielle, affirmée par le défunt « Commissariat au Plan ». Le patronat de l'époque demandait plus de cadres techniques intermédiaires. Mais la reconnaissance de ce niveau Bac +2 dans les conventions collectives a pris du temps. Le dispositif comportait la Commission consultative nationale (CCN), qui pour chaque spécialité, entérine les travaux de la CPN travaillant sur ses évolutions. Il y a peu, l'État était tenu<sup>(4)</sup> d'assurer les moyens de ces décisions. Ces CPN,

**MASTÉRISATION DE LA FORMATION**

# Une situation catastrophique

→ par Gisèle Jean, responsable du collectif FDE

Le rapport Jolion fait le point sur une situation catastrophique, tant pour les étudiants et les formateurs que pour la qualité de la formation elle-même. Ce ne sont pas des ajustements qu'il faut mais une remise en cause globale de la réforme.

composées de représentants du ministère, des IUT et des corporations concernées ont le défaut d'être nommées, mais assurent assez correctement leur travail. Chacune collabore avec l'association des chefs de départements (ACD) de sa spécialité. Cette architecture assure jusqu'ici, nonobstant le LMD, un cadrage national des DUT, avec 20 % d'adaptation locale. Le ministère a récemment mis en sommeil la CCN, estimant que la loi LRU la rendait caduque... Il doit la réactiver, nous attendons sa prochaine convocation.

**QUELQUES CHIFFRES SUR LES IUT**

25 spécialités assurées par 681 départements d'enseignement (423 secondaires, 258 tertiaires) répartis dans 115 IUT accueillant 140 000 étudiants en formation initiale. 25 spécialités : 16 du secteur industriel et 9 du secteur des services. ●

**SECTEUR DES SERVICES**

- Carrières juridiques
- Carrières sociales
- Gestion administrative et commerciale
- Gestion des entreprises et administrations
- Gestion logistique et transport
- Information-Communication
- Statistique et informatique décisionnelle
- Techniques de commercialisation

**SECTEUR INDUSTRIEL**

- Chimie
- Génie biologique
- Génie chimique - Génie des procédés
- Génie Civil
- Génie de la distribution industrielle (expérial)
- Génie du conditionnement et de l'emballage
- Génie électrique et informatique industriel
- Génie industriel et maintenance
- Génie mécanique et productique
- Génie thermique et énergie
- Hygiène, sécurité, environnement
- Informatique
- Mesures physiques
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Réseaux et télécommunications
- Sciences et génie des matériaux
- Services et réseaux de communication.

**Une double contrainte pèse sur l'année de M2**, tant pour les professeurs des écoles, que pour les PLC : pour les admissibles, il faut à la fois préparer les épreuves orales du concours et obtenir le master.

Les étudiants doivent obtenir à la fois l'admission et le master pour enseigner. Ainsi, lors du dernier semestre, d'un côté, ils se trouvent tiraillés entre des stages, plus ou moins bien organisés selon les académies, la rédaction d'un mémoire et un travail de recherche pour valider le master et, de l'autre, la préparation des oraux d'un concours dont les épreuves sont souvent modifiées et pour certaines pour le moins opaques. Nombre d'épreuves sont, en outre, totalement déconnectées à la fois du master mais également de toute référence aux questions professionnelles. Ainsi l'épreuve « agir en fonctionnaire de l'État » ne pourra être que la récitation de textes attendus et non une réflexion en situation.

L'obtention du niveau B2, réellement impossible dans les conditions actuelles de l'enseignement des langues à l'université, ajoute une contrainte supplémentaire.

**DE NOMBREUX EFFETS PERVERS**

Pour les non admissibles aujourd'hui en M2, la situation est tout autre : faut-il obtenir un master et se trouver l'an prochain sans possibilité d'inscription, ou bien pouvoir éventuellement s'inscrire dans un DU (cela a l'air d'être la tendance) ?

Faut-il ne pas présenter son master pour pouvoir redoubler en M2, mais sans certitude d'être pris ?

Nombre des non admissibles n'ont pu avoir accès aux stages en responsabilité, mais risquent fort avec leur master d'être vacataires, surtout dans le second degré. Les maquettes ont introduit de nombreux enseignements non disciplinaires qui permettent parfois de valider le M1 ou le M2 en ayant des notes faibles dans les disciplines pivot de la ou des disci-

plines à enseigner. Les taux de réussite de ces nouveaux masters risquent fort d'être édifiants. Cette situation montre, s'il le fallait, que l'articulation master/concours/métier n'a pas été pensée en amont (ou alors par quelques technocrates ignorant les questions de formation des enseignants).

La multiplication des obstacles, le manque de visibilité à court terme, la difficulté de financer des études plus longues, conduisent à un rétrécissement du vivier de recrutement. La plupart des équipes présidentielles des universités, suite au passage aux RCE, ferment de nombreuses formations (notamment PLP et Capes à faibles effectifs) et des sites départementaux, diminuant encore la possibilité de passer les concours pour les étudiants de milieux modestes.

**D'une façon urgente** d'ici juin, le ministère doit prévoir un cadrage pour les reçus au master et collés au concours et repenser l'année de stage pour les lauréats des concours 2011.

Mais ce ne sont pas quelques ajustements qui rendront moins catastrophiques cette réforme, il faut immédiatement à partir d'un bilan complet, ouvrir le dossier de la formation des enseignants avec les organisations syndicales représentant tous les acteurs de la formation et notamment les formateurs. ●



Centres départementaux et formations sacrifiés

(1) Département gestion des entreprises et administrations (GEA) de l'IUT du Havre  
 (2) Devenu depuis « Philips Composants », puis « NXP »...  
 (3) Cet état d'esprit a reculé les quelques tentatives visant à rattacher des départements d'IUT à des UFR disciplinaires ont mené à des catastrophes.  
 (4) Obligation disparue avec la LOLF (2000) en grande partie préparée par l'ancien ministre du budget NS.

# L'éthique universitaire et les manœuvres de V. Péresse

→ par Jean Fabbri et Pierre Duharcourt

Maître de conférences stagiaire de philosophie à l'université de Brest, Marie-Claude Lorne se suicidait en septembre 2008 alors qu'elle venait d'apprendre le refus de sa titularisation, décidé avant les vacances par la commission de spécialistes avec seulement deux membres présents et malgré deux avis favorables. En dépit d'une mobilisation importante de la communauté universitaire – notamment dans le milieu des philosophes –, ce drame avait fait l'objet d'une conspiration du silence.

Ce n'est que deux ans après que V. Péresse a chargé l'IGAEN d'une enquête – dont les conclusions ont été extrêmement sévères – et ce n'est que fin mars 2011 que la ministre a cherché à créer l'évènement en confiant une mission sur l'« éthique et la déontologie universitaire », à Mme C. Tiercelin, professeure de philosophie au Collège de France (qui était membre du bureau de l'association des « Amis de Marie-Claude Lorne »). La lettre de mission

demande des « propositions visant à garantir éthique et transparence à toutes les étapes de la carrière des enseignants-chercheurs... recrutement et de leurs promotions, du fonctionnement des équipes dirigeantes, du problème du plagiat, ... des risques de conflits d'intérêts ». Cette annonce se garde bien cependant d'évoquer un autre scandale, celui de la sanction pour « défaut de recherche », par la commission de discipline de son établissement, d'un collègue de l'ENIM.

Comme lors de l'émotion causée par les suicides à France Télécom, le pouvoir prétend trouver des solutions par le biais d'audits. La commission saura-t-elle faire le lien entre les bouleversements qui frappent le service public et bafouent les principes de démocratie, de collégialité, de solidarité ? Aura-t-elle l'occasion de mettre en cause la concentration de pouvoirs entre si peu de mains ?

Le gouvernement ne peut se dédouaner de ses responsabilités et se dérober



© Didier Chamma

devant le débat nécessaire. Comment justifier que la ministre ne se soit même pas donnée la peine de procéder, après son renouvellement en 2010 – le SNESUP améliorant sa représentativité –, à l'installation du CTPU (Comité Technique Paritaire Universitaire), instance qui fut l'un des lieux institutionnels de résistance à la démolition du statut des enseignants-chercheurs et du CNU en 2009. Comment justifier les pressions exercées par l'AERES et sur le CNU pour imposer des logiques bibliométriques qui, d'une certaine manière, encouragent le plagiat.

La véritable réponse est celle de la restauration du service public et de ses missions, du respect des qualifications et des droits des personnels. Et ces droits des personnels n'existent que si peuvent s'exprimer, travailler et être entendus leurs représentants élus. ●

## CNESER 2011

# Le SNESUP confirmé première organisation du supérieur

→ par Marc Champesme, secrétaire national

Les résultats du scrutin du CNESER du 22 mars ont été proclamés le 31 mars dernier. La participation, sensiblement en baisse chez les professeurs d'université (16,64 %) et se maintenant chez les maîtres de conférences, PRAG-PRCE (12,52 %), est particulièrement préoccupante. Ces chiffres sont à mettre en regard d'une augmentation significative du nombre d'inscrits (+ 18,5 % en A ; + 15,6 % en B) sur les listes électorales, notamment due à l'inscription désormais automatique des chargés et directeurs de recherche (CR et DR) et à l'intégration des IUFM. La limitation du nombre de sec-

tions de vote et de l'amplitude des horaires d'ouverture, l'emplacement des bureaux de votes – à proximité des services DRH ou de la présidence –, l'organisation souvent défaillante du vote par correspondance, l'absence dans de très nombreux établissements de rappel des collègues en prise avec la bureaucratie galopante et la multiplication des tâches annexes à leurs missions d'aller voter. Lorsque de bonnes conditions de vote ont été garanties, et notamment lorsque le vote par correspondance a été facilité, le taux de participation s'élève notablement. Cette abstention, qui fragilise la démocratie, s'inscrit dans un paysage où d'autres scrutins nationaux sont eux aussi touchés.

Dans les collèges A et B, le SNESUP, en première position, progresse en voix et, comme en 2007, obtient 8 sièges (4 en A et 4 en B). Les listes corporatistes se maintiennent en sièges mais régressent globalement en voix.

La composition du collège A demeure

identique (4 SNESUP-FSU, 2 SGEN-CFDT, 2 QSF, 1 Autonome Sup, 1 Sup Recherche UNSA, 1 UNI). Dans le collège B, le SNESUP recueille près de 2,5 fois plus de voix que la seconde force syndicale (SGEN-CFDT) qui perd un siège au bénéfice de l'Autonome Sup qui en obtient un. Dans ce collège, seules deux organisations dépassent 10 %. La FEREC Sup-CGT gagne un siège, le SNPRES-FO en perd un et n'est plus représenté au CNESER. Sud-Education, Sup'Recherche-Unsa et le Sages-Sies conservent chacun leur siège. Ce résultat au CNESER, dans le prolongement de ceux aux conseils scientifiques du CNRS (87 élu-e-s SNESUP et SNCS sur 91) et au CTPU (43 % pour les listes SNESUP), confirme le SNESUP dans son rôle de première organisation des enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur.

Les nouveaux élus SNESUP porteront au CNESER la voix des collègues, les mandats de défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche sur lesquels ils ont été élus. ●



© La Dépêche

# Sur le front des luttes européennes : la mobilisation des étudiants et des précaires

→ par Isabelle Bruno, membre du secteur international

Dans le prolongement des vagues de mobilisation de 2009 et du printemps 2010, les étudiants allemands, autrichiens, britanniques, bulgares, grecs, irlandais, italiens, portugais, ont engagé un nouveau round de manifestations au semestre dernier contre la hausse des droits d'inscription, et plus généralement contre la précarisation des conditions d'étude et de travail à l'Université. Afin de mettre en rapport ces luttes, le collectif transnational *EduFactory* (<http://www.edu-factory.org>) a lancé un appel invitant tous les groupes entrés en résistance à se réunir du 11 au 13 février 2011 à Paris. Venus de toute l'Europe mais aussi du Maghreb, d'Argentine, du Canada, du Chili, des États-Unis, du Japon, ce sont plusieurs centaines d'étudiants et de travailleurs précaires qui étaient au rendez-vous. Leurs discus-



Italie : journée transnationale d'action commune "We're your crisis" (26/03/2011)

sions ont jeté les bases d'un réseau international (baptisé *Knowledge Liberation Front* – <http://klfparis.blogspot.com>) contre le processus de Bologne et les coupes budgétaires dans l'éducation, mais aussi contre le capitalisme financier et les politiques d'austérité. Elles ont débouché sur une position commune présentant leurs revendications et un calendrier d'actions. S'y sont ralliés

d'autres groupes comme la Coordination des intermittents et précaires (<http://www.cip-idf.org>) et *France Uncut* (<http://www.fruncut.org>). Les 24-25-26 mars, des rassemblements ont été organisés dans une vingtaine de villes européennes pour soutenir et relayer la manifestation londonienne. Du 5 au 7 mai se tiendra à Dijon le contre-G8 de l'éducation et de la recherche, auquel participe le SNESUP. Par la suite sont prévues une « caravane militante » en Tunisie pour aller à la rencontre des révolutionnaires, et une nouvelle rencontre internationale en juin à Londres. ●



© AFP Photo / Kseniya Avimova

Arrestation musclée à Minsk

## LE GOUVERNEMENT BÉLARUSSE DOIT CESSER SA RÉPRESSION MASSIVE

Suite à une manifestation contre la réélection du président Alexandre Loukachenko fin 2010, des centaines de personnes ont été arrêtées et maltraitées et une vague de répression vise à étouffer la société civile et les libertés<sup>(1)</sup> : persécution des opposants et militants, sévices sur les détenus, procès à huis clos, descentes dans les organisations, conditions de détention déplorables, refus d'accès aux avocats, manifestants sous le coup d'accusations criminelles. HRW a interpellé le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

G. L.

(1) Rapport de Human Rights Watch : « Shattering Hopes : Post-Election Crackdown in Belarus » (Espoirs brisés : La répression post-électorale en Biélorussie).

# Un contre G8 de l'éducation et de la recherche

→ par Marc Neveu, secrétaire national et Pierre Bruno, secrétaire académique (Dijon)

La France présidera les G8 et G20 en 2011. Organisé par la CPU, le G8 des Universités rebaptisé Sommet Mondial des Universités portera sur « Développement durable et société de la connaissance ». Le PRES Bourgogne-Franche-Comté accueillera la réunion des « représentants » étudiants à Besançon du 28 au 30 avril 2011 et celle des présidents et recteurs à Dijon du 5 au 7 mai 2011. Si ce sommet bourguignon se veut plus ouvert sur le monde qu'un simple G8 ou G20, s'il souhaite s'ouvrir à de nombreux pays émergents, il n'en reste pas moins fidèle à l'orientation libérale qui prévaut par exemple en Europe avec « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde »<sup>(1)</sup>.

C'est pourquoi de nombreuses associations et syndicats – dont le SNESUP – organisent à Dijon un Contre G8 de l'éducation et de la recherche<sup>(2)</sup>. Les 5 et 6 mai, de nombreux ateliers, débats et conférences seront organisés sur le campus de l'université de Bourgogne. Ce sera l'occasion de traiter des logiques de sélection des étudiants, de la précarité, de l'inégalité accrue entre les établissements, de la remise en cause du service public d'en-

seignement supérieur et de recherche ou de l'état des répressions et des luttes. Le samedi 7, une séance plénière permettra de faire un point de l'ensemble de ces questions et de construire ensemble les revendications à porter et actions à mener dans ces prochaines années en France, en Europe et au-delà. ●



(1) Objectif fixé par le Conseil européen, en mars 2000 à Lisbonne : l'Union européenne devait l'atteindre en 2010.  
(2) <http://www.contreg8db2011.lautre.net/>

# ENTRETIEN AVEC Francis Wolff

Professeur de philosophie à l'ENS-Ulm,

à propos de *Notre humanité. D'Aristote aux neurosciences* (Fayard, 2010)

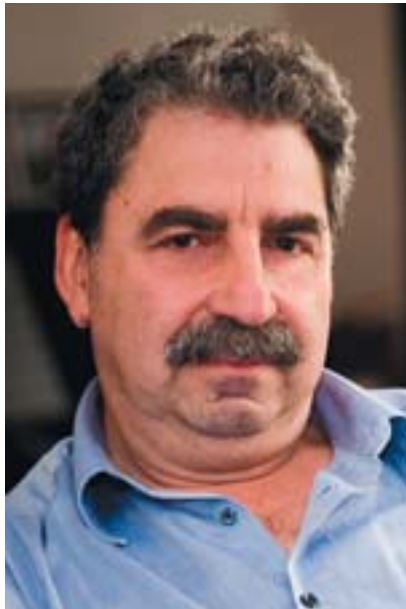
Au terme d'une enquête originale consacrée à étudier quatre conceptions de l'homme à l'origine de quatre révolutions scientifiques et formant système, l'auteur caractérise l'homme comme l'être capable de conduite morale et de connaissance scientifique.

**Parmi les représentations que nous avons de notre humanité, tout en précisant que des milliers d'autres sont attestées, vous en privilégiez quatre, que vous nommez « figures ». Lesquelles et pourquoi ?**

Je privilégie quatre conceptions de l'homme qui sont à l'origine de quatre révolutions scientifiques et dont les conséquences éthiques et politiques furent tout aussi déterminantes. Le fameux « animal rationnel » d'Aristote permet le premier regard scientifique sur la nature, notamment la classification rationnelle des vivants; mais ce même « animal rationnel » est aussi derrière l'esclavagisme et la domination des femmes. L'homme de Descartes, « étroite union d'une âme et d'un corps » est à l'origine de toute la physique moderne, qui oppose la nature, réductible à des corps mobiles (purs objets mathématiquement connaissables) et l'esprit,

réductible à une pensée immatérielle (pur sujet de connaissance). Mais cette même conception permet aussi la réduction de toutes les formes de vie à des corps sans valeur à la disposition indéfinie de l'homme. Depuis plus de deux siècles, au contraire, les conceptions dominantes de l'homme sont celles qui en font un objet de science. Jusqu'à la fin du siècle dernier, c'était l'homme des

sciences humaines et sociales : un « sujet assujéti » au poids des structures, à des conditions sociales, à des désirs inconscients, à une culture, etc. Cette représentation de l'homme a permis le formidable développement de la psychologie, de la psychanalyse, de la sociologie, de l'anthropologie culturelle, etc. Mais ce même homme, éclaté et illusionné sur lui-même, est incompatible avec l'individu des sociétés démocratiques, responsable de ce qu'il dit, de ce qu'il pense et de ce qu'il fait. Depuis une trentaine d'années, un nouveau naturalisme substitue à cet « homme structural » un « l'homme neuronal », celui des neurosciences ou de la biologie de l'évolution : c'est un « animal comme les autres », déterminé par ses gènes



© DFH

▼  
**Les devoirs absolus qui nous lient aux hommes sont avant tout d'échange, de réciprocité, et de justice**  
 ▲

et dépendant des performances de son cerveau. Mais de nouveaux dangers moraux le guettent : le post-humanisme et l'animalisme, autrement dit l'écroulement des frontières morales qui séparaient hier encore le naturel de l'artificiel et l'humanité de l'animalité.

**Ces quatre figures appartiennent à une même configuration, dites-vous.**

En effet, je ne pense pas qu'elles soient seulement liées à des moments de l'histoire; elles forment système. L'homme peut toujours être défini par le croisement de deux alternatives. A-t-il une essence, constante et universelle (comme dans les définitions d'Aristote et de Descartes) ou est-il sans fixité ni limites bien nettes (comme dans les deux conceptions modernes) ? Notre humanité doit-elle être appréhendée par une ontologie naturaliste (comme dans la première et la dernière figure), ou par une ontologie dualiste (âme/corps comme à l'âge classique ou culture/nature comme à l'âge des sciences humaines) ?

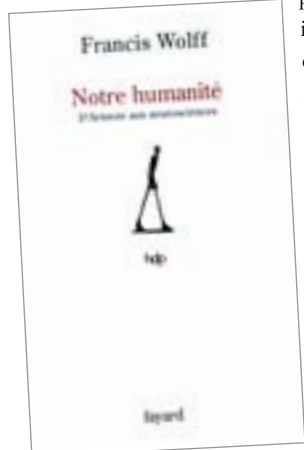
**Vous développez dans cet ouvrage une critique de l'animalisme. Quelles en sont les lignes directrices ?**

Je préviens un contresens : je n'entends pas par animalisme le fait que nous nous reconnaissions des devoirs vis-à-vis des animaux. J'en énonce moi-même quelques principes, par exemple la distinction entre la morale qui nous lie aux animaux de compagnie qui repose sur un échange d'affection; celle qui nous lie aux animaux domestiques, une sorte de contrat consistant dans un échange de viande, de lait ou de laine contre un traitement respectueux des conditions de vie – contrat que rompt le productivisme contemporain; enfin la morale qui nous lie aux espèces sauvages repose sur le respect des équilibres écologiques et de la biodiversité. Mais l'animalisme n'a rien à voir avec cela. C'est une idéologie dangereuse qui met l'Animal en général au centre de toute considération morale. Or, les devoirs absolus qui nous lient aux hommes sont avant tout d'échange, de réciprocité, et de justice. Avec tout homme, je dois pouvoir faire une communauté juste parce que réciproque, ne serait-ce que parce que nous pouvons nous parler.

**Au terme d'une enquête profondément originale, vous dégagéz deux caractérisations de l'homme. Lesquelles ?**

Un certain discours contemporain prétend que la science actuelle « prouve » que « l'homme n'est qu'un animal » et que, « par conséquent », nous avons des devoirs moraux vis-à-vis « des autres animaux ». Je le prends aux mots. L'homme est en effet capable d'un certain type de connaissance unique, la science, qui obéit à des procédures universalisables; et il est aussi le seul animal capable d'action morale, par laquelle il peut obéir à des valeurs universelles. Cela fait de lui le seul « animal » capable d'atteindre trois degrés de rationalité : d'abord la vérité du jugement ou la rectitude de la volonté; puis la justification des jugements par des raisons ou celle des volontés par des valeurs; et enfin l'universalité des procédures pour établir les connaissances ou pour garantir la valeur des actions. ●

*Propos recueillis par Alain Policar*



# G.P.S (Guide et Plan de Snesup.fr)

→ par Thierry Astruc, rédacteur en chef de Snesup.fr

Ouvert en janvier 2009, le nouveau site a été conçu sur une utilisation prépondérante du moteur de recherche intégré. Malheureusement, le manque de pertinence des réponses est handicapant. Cette page devrait vous permettre de mieux vous repérer sur votre site.

En cliquant sur un des 6 menus (**ACCUEIL, LE SNESUP, VOTRE MÉTIER...**), vous faites apparaître les articles de cette colonne. Sur la gauche de l'écran, un cadre grisé détaille une partie de l'arborescence concernée. Plus on descend, et plus ce cadre sera précis.



**Le SNESUP** présente le syndicat, son organisation et les sections locales.

**VOTRE MÉTIER** présente nos analyses en matière de formation et de recherche. On y trouve les nouvelles des différents conseils et comités, tout ce qui a trait aux conditions d'exercice du métier, et V-Jurel, le service de veille juridique électronique.

**AGIR** contient l'agenda, les forums, les tribunes libres et l'espace

pétition (mais sans que l'outil pétition fonctionne !).

Tout le reste se trouve dans le menu **PRESSE ET DOCUMENTATION** : communiqués, publications, rapports officiels, congrès ...

La rédaction du site décline toute responsabilité pour qui s'aventure dans l'onglet **ARCHIVES** : il s'agit de la transcription littérale des pages de notre ancien site. La majeure partie des liens hypertexte est fautive ...



Dans le menu **VOTRE MÉTIER**, vous trouverez, outre nos analyses concernant les secteurs Formation et Recherche, les documents concernant les conseils d'établissement (CA-CS-CEVU-CT(P)), les conseils et comités nationaux (CNESER, CNU, CTPU, CTPMESR, CFPE, CNRS ...), **V-JUREL** le service de veille juridique électronique (en veille depuis septembre 2010) et les **TRACTS ET AFFICHES**.

D'ici la fin de l'année, le Mémo du site sera accessible en ligne. Le sommaire se trouvera dans l'onglet **MÉMO**, mais les articles seront répartis dans les autres onglets. Le récapitulatif est en bas de la page d'accueil.

Le menu **PRESSE ET DOCUMENTATION** est le plus fourni. Dans l'onglet **TOUTES NOS PUBLICATIONS**, vous trouverez le Mensuel, VRS et FDM, mais aussi les différentes lettres (Retraité(e)s, FDE, flash). Les onglets **VOTÉS PAR NOS INSTANCES**, **COMMUNIQUÉS**, **LOIS ET RÈGLEMENTS**, **ÉTUDES ET RAPPORTS** parlent d'eux-mêmes. L'onglet **CONGRÈS ET ASSISES** contient toutes nos archives concernant l'ensemble de nos congrès. L'onglet **DOSSIERS THÉMATIQUES** est détaillé dans un autre encadré.

Deux types de dossier ont été créés : les dossiers thématiques et les dossiers d'actualité.

Les premiers sont accessibles par le menu **PRESSE ET DOCUMENTATION**. Vous y trouverez notamment un onglet **RESTRUCTURATION DU PAYSAGE UNIVERSITAIRE**, avec les lieux géographiques comme sous-dossiers, un autre sur l'altermondialisation ou sur les maquettes des masters FDE. Les dossiers d'actualités sont accessibles par le menu **SNESUP**. Ce sont des dossiers transversaux au menu **PRESSE ET DOCUMENTATION**. Leur nom apparaît en bleu sous le titre des articles, et vous pouvez aussi cliquer sur ce nom. Ils s'appellent **ORGANISME DE RECHERCHE EN DANGER** ou **BUDGET 2011**.



Il existe deux moyens de partager des échanges avec les autres syndiqués : les forums et les listes de diffusion. Les premiers se situent dans le menu **AGIR**. Vous pouvez y déposer vos interventions, et lire celle des autres. On y trouve trois thèmes en avril 2011 : **SYNDICALISME INTERNATIONAL**, **ÉTAT DES MOBILISATIONS** et **CARRIÈRE ET MÉTIER**.

Les listes de diffusion sont dans le même menu. Elles fonctionnent par le courrier élec-

tronique. Vous y trouverez tout ce qui concerne la gestion de Forum-sup et Forum-fdm. La consultation des archives permet de visualiser les messages reçus sur ces listes en arborescence.

Pour les autres listes de diffusion, plus restreintes (élu CA, CAN, BN, SN, réseau personnel...), vous pouvez, pour tout renseignement, vous adresser au secteur Communication ([communication@snesup.fr](mailto:communication@snesup.fr))

Pour avoir des nouvelles des établissements, il existe trois lieux : **SECTIONS LOCALES** dans le menu **SNESUP**, **MOTIONS DES ÉTABLISSEMENTS** dans **COMMUNIQUÉS** et enfin **ÉCHOS DES ÉTABLISSEMENTS** dans les dossiers d'actualité.

Depuis janvier 2009, date d'ouverture du nouveau site, quelques problèmes techniques sont apparus. Le principal se trouve être le moteur de recherche, satisfaisant mais qui a quelques problèmes concernant la pertinence des résultats donnés.

Les limitations techniques du site (Xaraya chez OVH) nous empêche d'utiliser toute navigation dynamique à l'exception

des liens hypertexte. Comme nous sommes limités à 5 Mo pour les fichiers accessibles en ligne, adieu toute vidéo ! Pour les deux ans qui viennent, nous mettons en place un petit groupe pour étudier les moyens de remédier à ces limitations (pour permettre le retour de la Calcuette à Retraites !). Et le rubriquage du site va subir quelques modifications pour permettre de passer le Mémo du Supérieur en ligne.

Pour que le site soit réactif, il faut qu'il soit approvisionné. C'est de la responsabilité de chacun.

Motions des conseils, analyses de textes, vie des sections, contact dans les établissements...

Il faut aussi mettre en ligne, ce qui, gros avantage du site, est facile à faire. Mais cela nécessite un peu de temps.

Aussi toute bonne volonté sera bienvenue !

**Solidarité**  
Proximité  
**Confiance**  
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 75020 Paris la Vallée - 01 75 53 53 53 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable  
Siret n° 304 278 03847 - RCS Nanterre - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition  
■ Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)